RAPPORT DE RECHERCHE

La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré

Étude sur les modalités de mise en oeuvre et sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes de moins de 20 ans

Québec

Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Recherche, analyse et rédaction
Mylène Jetté
Direction de la recherche et de l'évaluation

Collaboration à la recherche, à l'analyse et à la rédaction
Guy-Ann Albert
Louise Michaud (jusqu'en janvier 2011)
Nicole Verret (jusqu'en septembre 2010)
Direction de la planification et de la coordination sectorielles

Soutien professionnel et technique aux analyses statistiques
Audrey Sanschagrin
Pierre Bernier
Direction de la recherche et de l'évaluation

Consultation
Giuliana Tessier
Direction de la planification et de la coordination sectorielles

Coordination de la production et édition
Direction des communications

Révision linguistique
Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-70608-3 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

13-00040

Remerciements

La Direction de la recherche et de l’évaluation et la Direction de la planification et de la coordination sectorielles remercient chaleureusement les personnes des dix-sept commissions scolaires qui ont généreusement répondu au questionnaire. Nos remerciements vont également aux personnes qui ont participé au comité de lecture pour leur contribution éclairée.

Sommaire

Afin de faciliter l'accès aux études professionnelles des jeunes, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a implanté une voie de concomitance de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale (FG) à horaire intégré au cours des dernières années. Cette voie permet à des élèves de s'inscrire à un programme d'études professionnelles même s'ils n'ont pas obtenu les unités de quatrième et de cinquième secondaire requises pour y accéder. Ils doivent alors obtenir les unités manquantes de formation générale durant leur formation professionnelle. L'obtention des unités manquantes pour avoir le diplôme d'études secondaires (DES) ou pour répondre aux conditions d'admission aux études collégiales est également possible.

Pour leur part, les commissions scolaires reçoivent une allocation de base pour ce type de formation à laquelle s'ajoute une allocation supplémentaire de 1000 $ par élève lorsqu'elles intègrent l'enseignement de la formation générale à l'horaire de la formation professionnelle. Un montant supplémentaire leur est également accordé pour l'accompagnement des élèves de moins de 20 ans et pour le personnel enseignant.

À la suite d'un appel de projets lancé en 2008 par le MELS, 17 commissions scolaires francophones associées à 11 régions administratives du Québec ont bénéficié de ce soutien financier. Les projets de concomitance FP-FG à horaire intégré qu'elles ont développés constituent les principaux objets de l'étude dont la principale visée est de documenter la contribution de la concomitance FP-FG à horaire intégré à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves.

De façon plus précise, l'étude a pour objet de décrire et d'analyser les conditions de mise en œuvre des projets, en vue d'en connaître les conditions facilitantes, ainsi que d'analyser le cheminement, la persévérance et la réussite scolaires de 451 élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles. Pour ce faire, sur le plan méthodologique, une approche quantitative a été privilégiée. Toutes les personnes désignées comme responsables des projets de concomitance FP-FG à horaire intégré dans

les commissions scolaires ont répondu à un questionnaire documentant quatre dimensions liées à la mise en œuvre des projets, soit les dimensions collaboratives, organisationnelles, logistiques et pédagogiques. De l'information sur la persévérance et la réussite scolaires, notamment au regard du taux d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) et du DES a également été recueillie à l'aide des données contenues dans les fichiers administratifs du MELS, et ce, auprès de deux cohortes d'élèves (la première est composée de 164 élèves ayant commencé leur programme d'études professionnelles en 2007-2008 (cohorte I), tandis que la seconde regroupe 287 élèves dont la formation a débuté en 2008-2009 (cohorte II)).

Le bilan de l'analyse témoigne de la contribution de la concomitance FP-FG à horaire intégré relativement à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves de moins de 20 ans sur le plan de l'obtention du DEP, du DES et de la poursuite des études postsecondaires.

Ce bilan révèle que le taux d'obtention du DEP des élèves de la cohorte I est de 71 %. À titre illustratif seulement, étant donné le nombre d'élèves considérés dans l'étude, le taux d'obtention du DEP de l'ensemble des élèves de moins de 20 ans du Québec inscrits à un programme d'études professionnelles pour la même année d'inscription, pour la première fois, à temps plein et sans l'obtention préalable de leur DES, est de 61 %. Pour les élèves de la cohorte II, le taux d'obtention du DEP est de 47 % comparativement à 63 % pour l'ensemble des élèves du Québec. L'une des hypothèses émises pour expliquer les différences observées a trait aux caractéristiques et aux profils distincts des élèves issus de chacune des cohortes.

En plus du DEP, une bonne proportion d'élèves ont aussi obtenu le DES dans le contexte de la poursuite de leur programme : c'est le cas de 84 % des élèves de la cohorte I et de 71 % des élèves de la cohorte II.

La poursuite d'un programme d'études professionnelles offert en concomitance a aussi conduit bon nombre d'élèves à faire le choix de continuer leurs études au collégial après avoir obtenu à la fois leur DEP et leur DES. C'est le cas respectivement de 78 % et de 80 % des élèves des cohortes I et II qui ont obtenu les deux diplômes combinés. Plus

de la moitié de ces élèves se sont inscrits en formation technique, à un programme souvent rattaché à la nature du programme d'études professionnelles poursuivi antérieurement.

L'inscription à un programme d'études professionnelles offert en concomitance est aussi en rapport avec la poursuite du cheminement scolaire chez les élèves qui ont abandonné leur programme. En effet, plus de la moitié des élèves de la cohorte I qui ont abandonné ont tout de même obtenu leur DES au cours de la période observée. Pour les élèves de la cohorte II, cette proportion est cependant légèrement inférieure à la moitié.

Ce portrait de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves est à mettre en perspective avec les importants efforts consentis par l'ensemble des commissions scolaires dans tout le processus de mise en œuvre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré et avec le soutien financier dont elles ont bénéficié. Les commissions scolaires touchées, dont près des deux tiers n'avaient jamais expérimenté cette concomitance FP-FG à horaire intégré auparavant, ont manifesté un fort intérêt. Malgré certaines difficultés, la moitié d'entre elles ont choisi de continuer d'offrir de tels programmes au cours des deux années suivant le lancement de l'appel de projets. Les trois quarts d'entre elles ont inscrit le développement de la concomitance dans leur plan stratégique.

Dans la perspective de poursuivre un développement efficient de la concomitance FP-FG à horaire intégré, l'étude met en lumière quatre conditions qui pourraient faciliter le processus d'implantation :

- une collaboration active entre le secteur de la formation générale des jeunes et le secteur de la formation professionnelle tout au long du processus, y compris une participation continue des conseillers et conseillères d'orientation des deux secteurs, au moment du choix du programme et du recrutement de la population cible;

- le choix d’un programme d’études professionnelles qui pourrait se rapprocher autant que possible des centres d’intérêt et des besoins des élèves visés par le programme;

- une promotion de la concomitance FP-FG à horaire intégré, autant auprès des élèves qu’auprès de leurs parents, promotion qui pourrait être axée sur la possibilité d’obtenir la double diplomation (DEP et DES) et d’accéder à des études postsecondaires;

- le maintien de la mesure de financement présentement en cours qui permet d’assurer un soutien pédagogique pour les élèves susceptibles d’éprouver des difficultés d’ordre scolaire en formation générale et de couvrir les frais de la réorganisation du transport scolaire.

Table des matières

Sommaire 4
1.Éléments contextuels 12
1.1 Le contexte de l'étude 12
1.2 Une définition de la concomitance FP-FG à horaire intégré 15
1.3 Les conditions d'admission en formation professionnelle 16
1.4 Les objectifs de l'étude 18
1.5 Le contenu du rapport 18
2. Les jeunes de moins de 20 ans et la formation professionnelle 20
2.1 Une faible présence des jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle au Québec 20
2.1.1 Des changements survenus au sein du cadre législatif et réglementaire 21
2.1.2 Des pratiques d'admission et de sélection qui ne favorisent pas l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle 21
2.1.3 Des difficultés pour les jeunes à effectuer un choix d'orientation 22
2.1.4 Des perceptions erronées des élèves et de leurs parents à l'égard de la formation professionnelle 22
2.2 Des défis pour la mise en œuvre de la concomitance 23
2.2.1 À quel endroit doit-on offrir le programme d'études professionnelles? 23
2.2.2 Doit-on constituer des groupes homogènes ou hétérogènes? 24
2.2.3 Quelles approches pédagogiques faut-il privilégier? 25
2.2.4 La concertation préalable des acteurs du milieu scolaire est-elle nécessaire? 25
2.3 Des défis pour la persévérance et la réussite scolaires des élèves 25
3. La démarche méthodologique 27
3.1 Les commissions scolaires 27
3.1.1 La population visée et la population jointe 27
3.1.2 Le questionnaire 28
3.1.3 Le déroulement de la collecte de données 29
3.1.4 L'analyse des données tirées des questionnaires 30
3.2 Les élèves 31
3.2.1 La population visée et la population jointe 31
3.2.2 L'utilisation des données tirées des fichiers administratifs du MELS 32
3.2.3 Le traitement et l'analyse des données issues des fichiers administratifs du MELS 34

3.3 Les limites de l'étude....34

4. Les résultats au regard de la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré 35

4.1 La description des programmes d'études professionnelles 35

4.1.1 Des programmes d'études professionnelles diversifiés....35

4.1.2 Des programmes d'études professionnelles de longue durée 37

4.1.3 La catégorie de préalables 1 pour la plupart des programmes d'études professionnelles 38

4.1.4 Des programmes d'études professionnelles plus populaires que d'autres....38

4.1.5 Des commissions scolaires qui ont soumis plusieurs projets en réponse à l'appel de projets 38

4.1.6 Les motifs expliquant les choix relatifs aux programmes d'études professionnelles....38

4.1.7 Des commissions scolaires dont les projets n'ont pas démarré 40

4.2 Les expériences antérieures des commissions scolaires....40

4.2.1 Les motifs indiqués par les trois commissions scolaires comptant de 10 à 12 années d'expérience 40

4.2.2 Les motifs indiqués par les trois commissions scolaires comptant de deux à quatre années d'expérience....41

4.2.3 Les raisons liées à la soumission d'un projet en réponse à l'appel de projets....41

4.3 Les modalités de mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré 42

4.3.1 La dimension collaborative 42

4.3.2 La dimension organisationnelle....45

4.3.3 La dimension pédagogique et logistique 50

4.4 Les projets d'avenir des commissions scolaires....58

4.5 Les principaux constats au regard de la mise en œuvre de la concomitance....60

5. Les résultats au regard de la persévérance et de la réussite scolaires d'élèves de moins de 20 ans inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré 64

5.1 Les caractéristiques générales des élèves pour les deux cohortes considérées....64

5.1.1 Les élèves de la cohorte I 64

5.1.2 Les élèves de la cohorte II 66

5.2 Les diplômes délivrés en formation professionnelle et en formation générale pour les deux cohortes considérées....69

5.2.1 Le taux d'obtention du DEP pour la cohorte I....69

5.2.2 Le taux d'obtention du DEP pour la cohorte II 71

5.2.3 La comparaison des taux de diplomation 74
5.2.4 Le taux d'obtention du DES pour la cohorte I 74
5.2.5 Le taux d'obtention du DES pour la cohorte II 75
5.2.6 La poursuite des études au collégial pour la cohorte I 76
5.2.7 La poursuite des études au collégial pour la cohorte II 76
5.2.8 Le cheminement scolaire des élèves de la cohorte I qui n'ont pas obtenu le DEP associé à la concomitance 77
5.2.9 Le cheminement scolaire des élèves de la cohorte II qui n'ont pas obtenu leur DEP dans un programme d'études professionnelles offert en concomitance 78
5.3 Les principaux constats au regard de la persévérance et de la réussite scolaires 78
6. Discussion 82
6.1 La persévérance et la réussite scolaires des élèves en concomitance FP-FG à horaire intégré 82
6.2 La mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré 84
6.3 De nouvelles pistes de recherche 86
Bibliographie 88

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1 Répartition des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré par dix-sept commissions scolaires selon le secteur de formation, la durée du programme, la catégorie de préalables et le nombre de commissions scolaires qui ont offert ces programmes.....36

Tableau 2 Difficultés posées par la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré pour dix-sept commissions scolaires 45

Tableau 3 Nombre d'approches pédagogiques adoptées en formation générale et en formation professionnelle pour l'ensemble des programmes d'études professionnelles mis en œuvre par douze des dix-sept commissions scolaires.....54

Tableau 4 Répartition des élèves selon l'âge au début de leur programme d'études professionnelles offert en concomitance en 2007-2008 (cohorte I).....65

Tableau 5 Répartition des élèves selon le secteur en 2006-2007 (cohorte I).....66

Tableau 6 Répartition des élèves selon l'âge au début de leur programme d'études professionnelles offert en concomitance en 2008-2009 (cohorte II) 67

Tableau 7 Répartition des inscriptions des élèves selon le secteur en 2007-2008 (cohorte II)68

Tableau 8 Répartition des élèves selon le sexe et l'année d'obtention du DEP (cohorte I) 70

Tableau 9 Répartition des inscriptions en 2007-2008, en 2008-2009, en 2009-2010 et nombre de DEP décernés en 2009 ou en 2010 (cohorte I).....71

Tableau 10 Répartition des élèves selon le sexe et l'année d'obtention du DEP (cohorte II) .72

Tableau 11 Répartition des inscriptions en 2008-2009, en 2009-2010 et en 2010-2011 et nombre de DEP décernés en 2009, en 2010 ou en 2011 (cohorte II).....73

Tableau 12 Répartition des élèves selon l'année d'obtention du DES (cohorte I) 75

Tableau 13 Répartition des élèves selon l'année d'obtention du DES (cohorte II).....75

Tableau 14 Répartition des élèves inscrits au cégep à l'hiver 2010 selon le type de programme (cohorte I) 76

Tableau 15 Répartition des élèves inscrits au cégep à l'hiver 2011 selon le type de programme (cohorte II).....77

Figure 1 : Diplomation et accès au collégial des élèves de la cohorte I (2007-2008)* 80

Figure 2 : Diplomation et accès au collégial des élèves de la cohorte II (2008-2009)* 81

1.Éléments contextuels

1.1 Le contexte de l'étude

Un nombre important de jeunes de moins de 20 ans quittent l'école, chaque année, sans qualification professionnelle, alors que le Québec a des besoins criants de personnel qualifié. Selon le MELS, « 18,3 % des personnes de 19 ans n'avaient pas de diplôme du secondaire[1] ni ne fréquentaient l'école » en 2008 (MELS, 2010b : 60). Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études délivrés par le MELS chez les jeunes avant qu'ils atteignent l'âge de 20 ans est l'un des enjeux ministériels actuels (MELS, 2009b).

Pour relever ce défi, le MELS propose de nombreuses pistes d'action. Faire en sorte que des jeunes de moins de 20 ans accèdent davantage et plus facilement à la formation professionnelle en diversifiant ses voies d'accès est l'une d'elles (MELS, 2009a, 2009b et 2008d). C'est d'ailleurs une priorité du MELS inscrite à la fois dans sa planification stratégique 2009-2013, dans le plan d'action *Éducation, emploi et productivité* et dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*

La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale apparaît comme l'une des voies à promouvoir pour faciliter l'accès des jeunes à la formation professionnelle et les inciter à la fréquentation scolaire, particulièrement chez les moins de 20 ans en cheminement continu. Cette voie permet à des élèves de s'inscrire à un programme d'études professionnelles même sans avoir obtenu les unités de quatrième et de cinquième secondaire requises pour y accéder. Cependant, ils doivent s'assurer

[1] « Les diplômes considérés ici sont le diplôme d'études secondaires (DES, y compris le diplôme avec mention de professionnel court ou de professionnel long), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et le certificat en formation en entreprise de récupération (CFER) » (MELS, 2010b : 60). Il convient également d'ajouter à cette liste les certificats de formation à un métier spécialisé (CFMS) et les certificats préparatoires au marché du travail (CPMT).

d'obtenir les unités manquantes de formation générale durant leur formation professionnelle[2].

Dans son rapport publié en 2007, le Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires soulignait ceci :

> Sur le plan des voies à promouvoir et à offrir en formation professionnelle, la concomitance, pourvu qu'elle soit structurée, que son application permette aussi l'acquisition des unités pour obtenir le DES et étendre son financement à tout l'effectif scolaire de moins de 20 ans, est la plus prometteuse pour amener plus de jeunes à s'intéresser à la formation professionnelle (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007 : 25).

La prise en considération de cette option pour favoriser l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle n'est pas récente. En 1996, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) publiait un rapport explorant différentes formes de concomitance à mettre en place pour améliorer l'accès des jeunes à la formation professionnelle et favoriser leur persévérance et leur réussite scolaires. La concomitance était alors désignée comme un moyen d'« augmenter la fréquentation et l'accessibilité des jeunes en continuité de formation » (CSE, 1996 : 69).

De leur côté, les milieux scolaires connaissent la concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale depuis fort longtemps. Nombreuses sont les commissions scolaires à l'avoir expérimentée au cours des dernières années. Toutefois, certaines ont cessé de l'offrir après quelques années. Il est possible que l'organisation scolaire ait pu être difficile à structurer et à gérer.

Le nombre d'élèves qui s'y inscrivent tend malgré tout à augmenter depuis 1996-1997, soit depuis que le Régime pédagogique de la formation professionnelle permet la concomitance. En effet, « le nombre d'élèves inscrits dans cette

[2] Des renseignements plus complets sur la définition de la concomitance FP-FG à horaire intégré, sur les conditions relatives à l'admission dans un tel programme et sur ses visées se trouvent dans la partie 1.2.

voie de formation est passé de moins de 100 à plus de 2 000 annuellement » (MELS, 2010a : 9).

Afin de permettre aux commissions scolaires de mettre en œuvre des actions destinées à accroître le taux de fréquentation et de réussite des jeunes en formation professionnelle, le MELS a créé une mesure budgétaire en 2007-2008 pour favoriser l'accès des jeunes à la formation professionnelle. Ensuite, il y a ajouté un nouveau volet en vue de favoriser la mise en œuvre de projets de concomitance s'adressant aux jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.

À l'heure actuelle, les commissions scolaires reçoivent une allocation de base pour ce type de formation à laquelle s'ajoute une allocation supplémentaire de 1 000 $ par élève lorsqu'elles intègrent l'enseignement de la formation générale à l'horaire de la formation professionnelle. Un montant supplémentaire leur est également accordé pour l'accompagnement des élèves de moins de 20 ans et pour le personnel enseignant (MELS, 2010c).

En 2008, le MELS a lancé un appel de projets en vue de promouvoir cette nouvelle mesure. L'ensemble des commissions scolaires du Québec était invité à soumettre un ou plusieurs projets. Pour être retenu, un projet devait répondre aux trois conditions suivantes :

- favoriser l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle dans sa commission scolaire;

- prévoir une organisation regroupée de la formation générale et de la formation professionnelle dans un établissement du milieu scolaire, idéalement un centre de formation professionnelle;

- comprendre un minimum de 33,3 %[3] de formation générale pendant la durée totale de la formation prévue pour réaliser le projet de concomitance.

Outre ces conditions, les commissions scolaires avaient toute la latitude nécessaire quant à l'organisation scolaire et quant à l'ensemble des choix à effectuer pour la mise en œuvre des formations professionnelles offertes en concomitance. La ou les visées poursuivies par l'inscription de l'élève à un programme d'études professionnelles en concomitance FP-FG à horaire intégré étaient également de leur ressort.

La présente étude porte précisément sur les projets de concomitance FP-FG à horaire intégré qui ont été réalisés à la suite de l'appel de projets du MELS. Sont ainsi considérés 17 commissions scolaires et 451 élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles.

1.2 Une définition de la concomitance FP-FG à horaire intégré

En formation professionnelle, il est question de concomitance FP-FG à horaire intégré lorsque :

- Un élève poursuit simultanément les cours d'un programme d'études menant à l'obtention d'un DEP et des cours de formation générale en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique au secteur de la formation générale des jeunes ou au secteur de la formation générale des adultes;

- Une organisation scolaire est préalablement établie par la commission scolaire en collaboration avec les établissements scolaires visés (centre de formation professionnelle, école secondaire, centre d'éducation aux adultes) en vue d'intégrer à l'horaire hebdomadaire ou semestriel de l'élève, dans un même lieu, un centre de formation professionnelle par exemple, la formation professionnelle et la formation générale.

[3] Par exemple, pour un programme d'études professionnelles d'une durée de 1 800 heures, un minimum de 600 heures de formation générale se doit d'être offert annuellement aux élèves.

La concomitance FP-FG à horaire intégré peut être envisagée « dans le but de compléter les préalables au programme d'études professionnelles auquel la personne est inscrite, les unités manquantes pour l'obtention du DES, ou les conditions d'admission aux études collégiales » (MELS, 2011 : 38).

1.3 Les conditions d'admission en formation professionnelle

La personne doit satisfaire à l'une des quatre conditions prévues par l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle[4] si elle désire être admise à un programme d'études menant à l'obtention d'un DEP :

- elle est titulaire du DES et elle respecte les conditions d'admission du programme établies par le ministre conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);

- elle a atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle et elle respecte les conditions d'admission du programme établies par le ministre conformément à l'article 465 de cette loi;

- elle a atteint l'âge de 18 ans et elle possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme par le ministre conformément à l'article 465 de cette loi;

- elle a obtenu les unités de troisième secondaire de programmes d'études établis par le ministre, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et elle poursuivra, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les programmes d'études du second cycle de l'enseignement secondaire établi par le ministre et requis pour être admis à ce programme d'études en formation professionnelle.

---

[4] Pour plus d'informations, voir : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/I_13_3/I13_3R10.HTM.

La quatrième et dernière condition concerne précisément l'admission à un programme d'études professionnelles offert en concomitance.

Concrètement, cette condition signifie ce qui suit :

- une personne qui a obtenu les unités de troisième secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique peut être admise à un programme d'études professionnelles qui nécessite des unités de quatrième ou de cinquième secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;

- une personne qui a réussi le test de développement général[5] peut également être admise à un tel programme;

- tout en poursuivant sa formation professionnelle, cette personne devra également poursuivre sa formation générale en vue d'obtenir les unités requises comme condition d'admission aux programmes d'études professionnelles concernés[6].

Il importe à ce stade-ci de préciser trois points concernant l'encadrement législatif et réglementaire à l'égard des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance :

- il n'y a pas d'âge minimal requis pour l'admission d'une personne à un programme d'études professionnelles s'il est offert en concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale;

- la réussite des matières obligatoires exigées est requise pour l'obtention du DEP;

---

[5] « Une personne qui a atteint l'âge de 18 ans peut être admise à un programme d'études menant à une AFP ou à un DEP sur la base des préalables fonctionnels. Cette admission implique la réussite du test de développement général (TDG), dont une seule reprise est possible après une période de 1 an » (MELS, 2008c : 14).

[6] Les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance nécessitent des unités de quatrième ou de cinquième secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

- dans le contexte d'un programme d'études professionnelles offert en concomitance, l'offre des cours de la formation générale peut, selon le choix de la commission scolaire, répondre aux exigences du régime pédagogique de la formation générale des jeunes ou de celui de la formation générale des adultes.

1.4 Les objectifs de l'étude

L'étude porte précisément sur les 17 commissions scolaires francophones associées à 11 régions administratives du Québec qui ont soumis des projets en répondant à l'appel de projets lancés par le MELS en 2008-2009 et sur 451 élèves qui se sont inscrits aux programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré.

L'objet de l'étude est principalement le suivant :

- documenter la contribution de la concomitance FP-FG à horaire intégré à la persévérance et à la réussite scolaire des 451 élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles.

En outre, l'étude comporte deux objectifs spécifiques :

- décrire et analyser les conditions de mise en œuvre des projets de concomitance réalisés par les 17 commissions scolaires à la suite de l'appel de projets du MELS lancé en vue de connaître les conditions facilitantes à cet égard. Les dimensions collaborative, organisationnelle, pédagogique et logistique seront ainsi documentées;

- analyser le cheminement scolaire, la persévérance et la réussite scolaires des 451 élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles. Les aspects documentés concernent surtout l'obtention ou non du DEP et du DES, le cas échéant.

1.5 Le contenu du rapport

Le présent rapport comporte cinq parties. La première décrit le contexte global de l'étude. La deuxième partie expose d'abord brièvement la situation à l'égard de la présence des

jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle au Québec. Elle traite ensuite de la thématique de la concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale en abordant deux facettes : 1) les défis que supposent l'organisation et la mise en place de la concomitance pour les milieux scolaires; 2) la concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale en rapport avec la persévérance et la réussite scolaires des élèves.

La troisième partie concerne les aspects méthodologiques de l'étude. Elle apporte des précisions sur la population ciblée, les choix méthodologiques effectués et les outils de collecte de données utilisés. Elle fait également état de la façon dont la collecte de données s'est déroulée et des choix opérés concernant le traitement et l'analyse des données recueillies.

La quatrième partie trace un portrait détaillé des projets de concomitance FP-FG à horaire intégré par les commissions scolaires. Elle décrit principalement leurs choix et leurs décisions à l'égard des dimensions collaborative, organisationnelle, pédagogique et logistique.

La cinquième partie présente les données relatives aux élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles au regard de leur persévérance et de leur réussite scolaires définies principalement, mais non exclusivement, en termes de diplomation.

Une discussion portant sur l'analyse des résultats constitue la sixième et dernière partie de l'étude.

2. Les jeunes de moins de 20 ans et la formation professionnelle

2.1 Une faible présence des jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle au Québec

D'entrée de jeu, il importe de noter que la croissance constante des effectifs scolaires en formation professionnelle constatée depuis les 10 dernières années au Québec[7] n'est pas attribuable à une présence accrue des jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.

En effet, la proportion de l'effectif des jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, n'a guère bougé depuis 10 ans[8] et représenterait plus ou moins 25 % de l'ensemble de l'effectif inscrit dans cette formation. À remarquer qu'en 2007-2008 l'accès à la formation professionnelle chez l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans[9] était de 18,8 % (MELS, 2010b : 56).

Dans les faits, un élève sur cinq inscrit en formation professionnelle est un jeune de moins de 20 ans issu de la formation générale (MELS, 2009a). La formation professionnelle demeure donc, encore aujourd'hui, davantage fréquentée par une population adulte que par une population jeune (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007; CSE, 1996; MELS, 2008a; Tardif et Balleux, 2003).

Pour quelles raisons si peu de jeunes de moins de 20 ans s'inscrivent-ils en formation professionnelle, alors que plusieurs d'entre eux, notamment les jeunes en cheminement continu, détiennent les unités requises pour l'admission?

---

[7] Ces effectifs « suivent une tendance à la hausse depuis plusieurs années enregistrant une hausse de 14 % depuis 1999-2000 » (MELS, 2010a : 13).
[8] Pour plus d'informations, voir : http://www.inforoutefpt.org/ministere/stats.aspx
[9] Qu'ils soient issus ou non d'un cheminement continu.

2.1.1 Des changements survenus au sein du cadre législatif et réglementaire

La réforme de la formation professionnelle réalisée en 1986, en haussant les seuils d'entrée, aurait eu comme effet, à long terme, de favoriser l'accès d'une population adulte, alors qu'au départ l'objectif de la réforme était plutôt d'amener plus de jeunes à s'y inscrire. Bien que, au cours des années qui ont suivi, de nombreuses modifications aient été apportées au Régime pédagogique de la formation professionnelle pour assouplir les seuils d'entrée en formation professionnelle, l'accès des jeunes de moins de 20 ans à cette formation est toujours resté relativement faible (Tardif et Balleux, 2003; Inchauspé, 1995; CSE, 1996).

2.1.2 Des pratiques d'admission et de sélection qui ne favorisent pas l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Dans le rapport du Groupe mixe MELS-Réseau des commissions scolaires, on précise que : « la majorité des centres de formation professionnelle favorisent l'inscription des élèves qui possèdent déjà les préalables, scolaires ou fonctionnels (TDG). D'emblée, cela exclut bon nombre de jeunes âgés de moins de 18 ans » (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007 : 14).

La nécessité de détenir une solide formation de base pour répondre aux exigences des programmes d'études professionnelles, qui ont augmenté à la suite de la réforme de 1986, serait l'un des arguments sur lequel se fonde la préférence des centres de formation professionnelle à l'égard d'une population plus âgée (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007).

Cette préférence repose également sur la perception qu'une population plus âgée est susceptible de persévérer et de réussir davantage que celle des moins de 20 ans, et ce, bien que les données publiées sur la persévérance et la diplomation des élèves âgés de moins de 20 ans indiquent plutôt que ces deux aspects sont égaux sinon supérieurs à ceux des autres élèves (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007).

Des centres de formation professionnelle font également passer des tests de sélection pour l'admission aux programmes d'études professionnelles où la demande est forte. Ces tests sont susceptibles de mesurer autant les aptitudes que le degré d'intérêt d'un éventuel candidat à l'égard de la formation professionnelle à laquelle il désire accéder. Les plus jeunes sont généralement défavorisés par ce type de test parce qu'ils ont cumulé moins d'expériences de vie et d'expériences professionnelles (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007).

2.1.3 Des difficultés pour les jeunes à effectuer un choix d'orientation

La décision d'entamer une formation professionnelle témoigne de la capacité d'un élève à faire un choix d'orientation (Martel, 2009). La capacité à réaliser ce choix ou à le formuler représenterait d'ailleurs l'un des principaux obstacles lorsqu'il est question d'entreprendre une formation professionnelle (MELS, 2007).

2.1.4 Des perceptions erronées des élèves et de leurs parents à l'égard de la formation professionnelle

La valeur accordée au DES demeure centrale autant pour les élèves et leurs parents que pour les employeurs, ces derniers accordant toujours beaucoup d'importance à son obtention lorsqu'ils procèdent à l'embauche de personnel (Malenfant et autres, 2006). L'obtention du DES et la poursuite d'études supérieures représentent encore aujourd'hui la voie que privilégient autant les élèves eux-mêmes et leurs parents que le personnel enseignant et professionnel de la formation générale, surtout chez les jeunes de 16 à 19 ans (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007). À noter que la formation professionnelle est souvent perçue comme une impasse parce qu'elle ne permettrait pas la poursuite d'études collégiales (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007). À vrai dire, peu de gens savent qu'il est possible d'accéder à certains programmes d'études au collégial après avoir obtenu un DEP[10].

[10] Pour plus d'informations, voir : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//C_29/C29R4.htm

Il faut dire que de nombreux jeunes prennent la décision de s'inscrire à un programme d'études professionnelles après l'obtention de leur DES (MELS, 2007) : « Près de la moitié des élèves arrivant en formation professionnelle possèdent déjà un diplôme du secondaire. Cette proportion est inversement proportionnelle à l'âge de l'élève : 60 % des élèves âgés de 17 à 24 ans ayant déjà un diplôme du secondaire à leur arrivée en formation professionnelle et 40 % des élèves plus âgés en possédant un » (MELS, 2010b : 17).

Des campagnes de promotion et de la valorisation de la formation professionnelle ciblant les élèves ainsi que leurs parents ont été réalisées par le passé et ont conduit à des avancées notables en la matière. Malgré tout, du travail reste à accomplir, notamment pour faire connaître davantage les programmes d'études professionnelles et les métiers auxquels ils permettent d'accéder (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007).

2.2 Des défis pour la mise en œuvre de la concomitance

La mise en œuvre de la concomitance apparaît exigeante parce qu'elle oblige les commissions scolaires à effectuer de nombreux choix. En voici quelques-uns, la plupart ayant été soulevés dans le rapport produit par le Conseil supérieur de l'éducation sur la question en 1996, rapport qui est toujours d'actualité.

2.2.1 À quel endroit doit-on offrir le programme d'études professionnelles?

Créés en 1986, les centres de formation professionnelle sont des établissements scolaires bien distincts des écoles secondaires : en fait, ils ne sont pas tous situés à proximité de ces dernières. Une telle situation peut donc poser problème au moment de la mise sur pied de programmes d'études professionnelles en concomitance. En effet, comment proposer à la fois la formation professionnelle et la formation générale, alors que ces deux types de formations sont offerts dans des établissements distincts et plus ou moins distants entre eux (CSE, 1996)? Et quel est l'impact de ces choix sur le transport scolaire des élèves (CSE, 1996; Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007)?

Donner la formation en un seul et même lieu, dans les centres de formation professionnelle par exemple, serait la meilleure solution parce qu'il est beaucoup plus facile de donner les cours de formation générale dans les centres de formation professionnelle que l'inverse, puisque ce type de formation nécessite peu d'équipements. Cette solution permet d'éviter que les élèves se déplacent entre deux établissements scolaires (CSE, 1996). Elle permet également d'éviter la mise sur pied d'un transport scolaire particulier pour les déplacements entre les deux établissements, le cas échéant. En fait, dans ce scénario, ce sont seulement les enseignants de la formation générale, que ce soit du secteur des jeunes ou de celui des adultes, qui se déplacent.

La non-disponibilité des locaux en centre de formation professionnelle pourrait également représenter un frein au développement de la concomitance par les milieux scolaires. Plusieurs centres de formation professionnelle affichent présentement complet; ils ne peuvent admettre davantage d'élèves en formation professionnelle, et ce, qu'il s'agisse d'une population jeune ou d'une population adulte (CSE, 1996).

2.2.2 Doit-on constituer des groupes homogènes ou hétérogènes?

Est-il préférable de créer un groupe homogène en ce qui a trait aux acquis scolaires et aux objectifs visés par l'entrée en formation en concomitance (obtention du DEP seulement, double diplomation (DEP et DES) et entrée au collégial) ou convient-il de former un groupe hétérogène?

Sur le plan organisationnel, la composition d'un groupe ayant un profil homogène serait moins susceptible de poser des difficultés (CSE, 1996). Cependant, la constitution d'un groupe, qu'il soit homogène ou non, exige l'accès à un bassin d'élèves, certes désireux d'entreprendre un tel programme d'études, mais disposant également des acquis scolaires exigés par le Régime pédagogique de la formation professionnelle (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007).

2.2.3 Quelles approches pédagogiques faut-il privilégier?

Quel secteur doit être privilégié pour l'offre de la formation générale? Est-ce le secteur des jeunes ou celui des adultes? Quelles approches d'enseignement doit-on préconiser? Qu'en est-il de la mise sur pied d'activités d'apprentissage en formation professionnelle adaptées à la formation générale? Le fait de donner des cours de la formation générale dans un centre de formation professionnelle pourrait susciter un contexte favorable à la création d'activités d'apprentissage pour adapter la formation générale au domaine professionnel choisi par l'élève : « le retour de la formation générale dans les programmes de formation professionnelle nous place plus que jamais devant le défi de trouver des manières de lier ces deux types d'apprentissage » (CSE, 1996 : 70). La concomitance suppose également d'affecter des personnes-ressources à l'encadrement, au suivi et au soutien des élèves visés (CSE, 1996; Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007). Ces questions doivent aussi être mises en parallèle avec celles qui émanent du choix du programme d'études professionnelles en concomitance.

2.2.4 La concertation préalable des acteurs du milieu scolaire est-elle nécessaire?

La mise en œuvre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance exigerait une adhésion des milieux scolaires et des acteurs visés : les directions des commissions scolaires et des établissements d'enseignement ainsi que les membres du personnel des secteurs d'enseignement touchés, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Les milieux scolaires seraient les mieux placés pour relever les défis que représente l'organisation de la concomitance en formation professionnelle : « ce sont les milieux scolaires eux-mêmes qui sont les mieux outillés pour déterminer les modes d'organisation de la concomitance les plus envisageables et souhaitables » (CSE, 1996 : 66).

2.3 Des défis pour la persévérance et la réussite scolaires des élèves

L'instauration de la concomitance en formation professionnelle pose des défis non seulement aux commissions scolaires qui désirent mettre en œuvre de tels projets, mais

également aux élèves qui s'inscrivent à de tels programmes d'études professionnelles, notamment sur le plan de leur persévérance et de leur réussite scolaires.

L'obligation de réussite pour les élèves est d'autant plus grande dans la mesure où l'attribution du financement en formation professionnelle est en partie basée sur la sanction des études[11]. Cet élément représenterait d'ailleurs, pour certaines commissions scolaires, un frein au développement de la concomitance (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007; CSE, 1996).

La question de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves inscrits à un programme d'études professionnelles offert en concomitance quelle qu'en soit la visée (obtention du DEP seulement, double diplomation (DEP et DES), entrée au collégial) soulève d'ailleurs des inquiétudes.

La principale inquiétude concerne la capacité des élèves à cheminer avec succès dans un programme d'études professionnelles offert en concomitance avant l'obtention des unités requises en vue de leur admission à ce programme ou du DES. En fait, c'est l'absence de l'acquisition d'une solide formation de base (confirmée par l'obtention d'un diplôme ou des unités requises en vue de l'admission) qui fait craindre à plusieurs que les élèves qui entament un tel programme d'études « ne soient pas suffisamment bien préparés pour amorcer avec succès leur formation professionnelle et que, par conséquent, ils échouent ou abandonnent leurs études en plus grand nombre » (CSE, 1996 : 61). Les inquiétudes sont d'autant plus grandes à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves lorsque l'idée d'ouvrir la formation professionnelle dès la fin de la troisième secondaire est mentionnée (CSE, 1996).

Ces craintes sont fondées sur des constats issus de la recherche qui démontrent que « les acquis scolaires au moment de l'inscription ont une influence certaine sur la poursuite des études et sur l'obtention du diplôme de formation professionnelle » (MEQ, 1994 : 9). Les élèves admis sous condition sont plus susceptibles d'abandonner leur formation

[11] Pour plus d'informations, voir : http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Regles/reg_cs/

professionnelle, alors que ceux qui ont déjà les unités attendues obtiennent leur DEP dans une plus grande proportion (MEQ, 1994). Dans le même sens, « les personnes déjà diplômées de la formation générale ont toujours des taux de réussite en formation professionnelle supérieurs à ceux des personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme » (MELS, 2010b : 74). Des élèves qui ont fait volontairement le choix de poursuivre des études professionnelles en ajoutant à leur horaire à temps plein des heures en formation générale, le soir par exemple à l'éducation aux adultes, ont éprouvé des difficultés à acquérir les unités requises en vue de l'admission et ont mis en péril l'obtention de leur DEP (Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007). La hausse des exigences des programmes de formation professionnelle inscrite dans la réforme survenue en 1986 serait un autre élément à l'origine des inquiétudes exprimées à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance.

3. La démarche méthodologique

Une approche quantitative a été privilégiée dans l'étude. Pour atteindre le premier objectif spécifique, c'est-à-dire décrire et analyser la mise en œuvre des projets de concomitance FP-FG à horaire intégré, un questionnaire destiné aux personnes responsables dans les commissions scolaires a été conçu. Pour le second objectif, soit analyser le cheminement scolaire, la persévérance et la réussite scolaires des élèves, l'utilisation des données tirées des fichiers administratifs du MELS a été retenue.

3.1 Les commissions scolaires

3.1.1 La population visée et la population jointe

La population visée vient des 17 commissions scolaires réparties dans 11 régions administratives du Québec qui ont soumis un ou plusieurs projets en réponse à l'appel de projets lancé par le MELS. Ce sont donc les personnes responsables des projets dans ces commissions scolaires qui ont été jointes et invitées à répondre au questionnaire[12].

[12] La liste des commissions scolaires participantes peut être consultée sur demande.

3.1.2 Le questionnaire[13]

Le questionnaire a été élaboré en tenant compte des constats tirés de la littérature sur la mise en œuvre de programmes d'études professionnelles offerts en concomitance. Il en ressort que cette mise en œuvre exige la considération de quatre dimensions en vue d'en assurer une intégration harmonieuse au sein des commissions scolaires :

- la dimension collaborative concerne les personnes engagées dans la mise en œuvre de la concomitance, notamment le ou les secteurs d'enseignement ayant assumé la direction de la mise en œuvre, la présence ou non d'un ou plusieurs mécanismes de collaboration et les difficultés éprouvées dans la mise en place de cette nouvelle forme de collaboration. Elle fait également référence aux personnes engagées dans le choix du ou des programmes d'études professionnelles visés;

- la dimension organisationnelle concerne le modèle d'organisation mis en place, les motifs et les difficultés qu'il sous-tend. Par exemple, les raisons relatives aux choix opérés concernant le nombre et le type de programmes offerts, ainsi que le profil de la population visée par les projets de concomitance, ont été examinés ici. Les motifs pour lesquels certains programmes d'études professionnelles n'ont pu débuter ont également été recueillis. Les modalités de diffusion de l'information relative à l'existence et à la mise en œuvre des projets de concomitance ont aussi été documentées, tout comme les stratégies adoptées pour orienter la population vers ces programmes;

- la dimension logistique renvoie aux adaptations sur le plan du transport scolaire que nécessite l'implantation de la concomitance dans les commissions scolaires;

[13] Un exemplaire du questionnaire peut être consulté sur demande.

- la dimension pédagogique a trait aux décisions prises concernant les approches d'enseignement privilégiées, le secteur privilégié pour l'offre des cours de la formation générale, les perceptions des personnes responsables dans les commissions scolaires à l'égard des difficultés éprouvées par les élèves inscrits à de tels programmes d'études, ainsi que les mesures de soutien et de suivi accordées tant au personnel enseignant qu'aux élèves.

Des dimensions complémentaires ont aussi été consignées : l'expérience antérieure des commissions scolaires à l'égard de la concomitance FP-FG à horaire intégré, les raisons qui ont motivé leur réponse à l'appel de projets, l'importance du financement octroyé, leurs projets d'avenir à l'égard de la concomitance de même que la présence ou non de celle-ci dans leur plan stratégique, dans leur convention de partenariat et dans leur politique de valorisation de la formation professionnelle.

Parmi les 17 commissions scolaires ayant soumis un ou plusieurs projets, 5 n'en ont démarré aucun. Les personnes responsables dans ces commissions scolaires ont tout de même été invitées à remplir le questionnaire, mais en laissant de côté les questions associées aux dimensions pédagogique et logistique. La collecte de données réalisée par l'entremise du questionnaire cherchait à documenter ce qui avait été réalisé dans le contexte des projets de concomitance.

3.1.3 Le déroulement de la collecte de données

En septembre 2010, le MELS a informé les directions générales des commissions scolaires visées par l'étude, ainsi que ses propres directions régionales, que les personnes responsables des projets soumis dans le contexte de l'appel de projets seraient invitées à compléter un questionnaire en ligne au cours du mois d'octobre 2010. Au moment prévu, ces personnes ont reçu, par courriel, une invitation à répondre au questionnaire accessible en ligne.

La collecte de données devait initialement se dérouler du 15 octobre au 30 novembre 2010. Un délai supplémentaire (jusqu'au 21 janvier 2011) a cependant été alloué à quelques commissions scolaires. En effet, chez certaines, les responsables

n'étaient plus en poste; il a fallu que les directions de ces commissions scolaires en désignent de nouveaux. Au départ, quelques-unes ont cru qu'elles n'étaient pas visées par l'étude puisqu'elles n'avaient pas été en mesure de démarrer au moins un des programmes qu'elles comptaient offrir aux élèves. Des contacts ont dû être établis avec elles pour clarifier la situation.

Toutes les commissions scolaires ont répondu au questionnaire, pour un taux de réponse de 100 %.

3.1.4 L'analyse des données tirées des questionnaires

L'analyse des données tirées des questionnaires s'est effectuée en deux temps. Dans un premier temps, les réponses obtenues au questionnaire pour chacune des commissions scolaires ont fait l'objet d'une analyse individuelle. Pour ce faire, un rapport individuel faisant état des réponses obtenues à chacune des questions par chaque commission scolaire a été produit par l'entremise du logiciel Call web. Cette étape d'analyse permettait de s'assurer d'obtenir une compréhension globale de l'expérience vécue par chacune des commissions scolaires au regard de la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré.

Dans un second temps, un rapport global faisant état des réponses obtenues au questionnaire pour l'ensemble des commissions scolaires a été produit. Les réponses obtenues aux questions ouvertes ont été également compilées. Elles ont ensuite été l'objet d'une codification thématique. Des tableaux ont aussi été insérés en vue de faciliter la présentation des données. Les tableaux non intégrés au rapport peuvent être consultés sur demande.

Comme l'objet de l'étude n'était pas de comparer les commissions scolaires sur le plan des modalités mises en œuvre dans le contexte de l'implantation des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré, les données issues des questionnaires ont été traitées globalement. L'analyse des données tirées de l'ensemble des questionnaires permet donc d'établir un portrait global et détaillé des expériences vécues par les commissions scolaires, en documentant chacune des

dimensions dont il a été question précédemment. Elle cherche également à mettre au jour les éléments ou les conditions qui peuvent faciliter la mise en œuvre de tels projets dans les commissions scolaires.

3.2 Les élèves

3.2.1 La population visée et la population jointe

La population visée est l'ensemble des élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré

La Direction de la planification et de la coordination sectorielle (DPCS) a fourni une liste de 520 élèves inscrits à ces programmes pour permettre à la Direction de la recherche et de l'évaluation (DRE) de tirer de l'information sur leur persévérance et leur réussite scolaires, et ce, à partir des fichiers administratifs du MELS. Cependant, 69 élèves ont été retirés du corpus pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- des élèves âgés de 20 ans et plus au moment où leur programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré a débuté ont été retirés de la base de données initiale puisqu'il ne s'agissait ni de la population privilégiée dans l'appel de projets ni de celle que visait l'étude;

- les codes permanents fournis étaient invalides ou erronés pour certains élèves;

- d'autres élèves ont été retirés de la base de données initiale parce que leur inscription au programme d'études professionnelles n'a pu être validée.

Concernant cette validation, deux méthodes ont été utilisées. Dans un premier temps, la DPCS a fourni la liste des élèves ayant commencé leur programme d'études professionnelles au cours de l'année 2007-2008 — les élèves de la cohorte I — ainsi que le nom du programme où ils étaient inscrits. Les autres élèves ont été d'emblée inclus dans la cohorte II, c'est-à-dire celle des élèves ayant commencé leur programme d'études

professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré au cours de l'année scolaire 2008-2009[14].

Dans un second temps, une variable incluse dans les fichiers administratifs du MELS validant l'inscription d'un élève à un programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré a été introduite et croisée avec les données précédentes. Dans la première cohorte, seulement quatre élèves n'avaient pas le code approprié, qui aurait attesté leur inscription au programme. Dans la seconde cohorte, c'était le cas de 29 élèves. Pour s'assurer de la valeur des résultats obtenus dans l'analyse des données tirées des fichiers administratifs consultés, il a été convenu que seuls les élèves s'étant vu accorder le code associé à l'inscription à un programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré seraient conservés.

L'information recueillie dans le contexte de l'étude porte donc sur 451 élèves qui avaient moins de 20 ans au moment où leur programme a débuté, soit :

- cent soixante-quatre élèves qui ont commencé leur programme d'études professionnelles en 2007-2008, qui forment la cohorte I;

- deux cent quatre-vingt-sept élèves qui ont commencé leur programme d'études professionnelles en 2008-2009, qui composent la cohorte II.

3.2.2 L'utilisation des données tirées des fichiers administratifs du MELS

Considérant les possibilités qu'offrent les données incluses dans les fichiers administratifs du MELS, il a été décidé d'aborder la notion de la persévérance et la réussite scolaires des élèves de trois façons :

- en fonction de l'obtention du DEP;

[14] Parmi les commissions scolaires ayant soumis un projet, quelques-unes ont bénéficié d'un financement rétroactif. C'est pour cette raison que, parmi l'ensemble des élèves inscrits, certains ont commencé leur programme d'études professionnelles en 2007-2008, alors que d'autres, la majorité, l'ont commencé en 2008-2009.

- en fonction de l'obtention du DES, le cas échéant;

- en fonction de l'inscription aux études collégiales à la suite de l'obtention de l'un ou l'autre de ces deux diplômes, le cas échéant.

Dans l'optique d'expliquer les niveaux de persévérance et de réussite scolaires différenciés des élèves dans leur programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré, des données sur la situation scolaire de chacun des élèves au sujet de l'année précédant leur inscription au programme en question ont été obtenues en vue de savoir s'ils étaient en continuité ou en discontinuité d'études et s'ils avaient cumulé ou non un retard scolaire[15]. De façon plus précise, des renseignements sur le type de programme suivi durant l'année précédant leur inscription au programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré, leur âge (au 30 septembre de l'année scolaire en cours) au moment de leur inscription et leur niveau d'études ont aussi été obtenus.

En vue de compléter le profil des élèves inscrits, des renseignements sur le nom du programme d'études professionnelles poursuivi en concomitance, sa durée et la date du début de sa fréquentation, ainsi que certaines caractéristiques des élèves (sexe et âge), ont été obtenus pour chacun d'eux.

Pour ce faire, des données ont été recueillies pour chacun des élèves pour les années suivantes, c'est-à-dire:

- pour les élèves de la cohorte I, ces données concernent les années 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011[16];

- pour les élèves de la cohorte II, ces données concernent les années 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

---

[15] Le retard scolaire a été considéré en fonction de l'âge de fréquentation scolaire correspondant à l'échelon scolaire, c'est-à-dire l'âge modal (4-5 ans à l'éducation préscolaire, 6 ans en première année, etc.).
[16] Les données obtenues pour l'année 2010-2011 sont provisoires.

3.2.3 Le traitement et l'analyse des données issues des fichiers administratifs du MELS

Le traitement et l'analyse des données ont été réalisés avec un logiciel de traitement statistique (Statistical Package for the Social Sciences (SPSS)). Les données ont été analysées séparément pour la cohorte I et la cohorte II parce que les formations ont débuté pendant deux années scolaires distinctes, que la durée des programmes est variable et que les visées poursuivies par chacun des élèves (acquisition des unités requises pour l'obtention du DEP, pour l'obtention du DES ou pour la poursuite des études postsecondaires, le cas échéant) pouvaient être différentes.

L'analyse permet de déterminer jusqu'à quel point et pourquoi les élèves inscrits ont persévéré et réussi ou non leur programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégré. Elle rend compte de la proportion d'élèves qui ont obtenu leur DEP ou leur DES, ou les deux à la fois, au cours des trois ou quatre années suivantes et qui ont poursuivi des études postsecondaires. Elle fournit aussi de l'information sur le cheminement scolaire des élèves qui ont abandonné leur programme. Les données sur la diplomation sont présentées selon le sexe, l'année d'obtention du diplôme (DES et DEP) et le secteur de formation.

À titre illustratif, les résultats obtenus dans l'étude sont mis en parallèle avec ceux qui ont été obtenus en matière d'obtention du DEP pour l'ensemble des élèves du Québec, âgés de moins de 20 ans, inscrits à temps plein et pour la première fois en formation professionnelle, sans l'obtention préalable du DES, pour les mêmes années d'inscription et pour la même période d'observation.

3.3 Les limites de l'étude

Les données présentées dans les parties 4 et 5 du rapport ne constituent pas un portrait exhaustif de ce qui a cours à l'heure actuelle (et de ce qui s'est fait par le passé) en matière de concomitance FP-FG à horaire intégré partout au Québec. Il est plutôt question des expériences vécues par 17 commissions scolaires, francophones, alors que le réseau compte au total 60 commissions scolaires francophones, neuf commissions

scolaires anglophones et trois commissions scolaires ayant un statut particulier. De plus, parmi les commissions scolaires qui n'ont pas répondu à l'appel de projets lancés par le MELS en 2008, certaines avaient tout de même plusieurs années d'expérience en matière de concomitance. À noter que ces commissions scolaires ne font pas partie du corpus d'analyse.

Les mêmes commentaires s'appliquent aux résultats concernant la persévérance et la réussite scolaires des élèves de moins de 20 ans qui se sont inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré financés dans le contexte de l'appel de projets. Les résultats en question concernent exclusivement cette population bien précise et ne peuvent être, d'une quelconque manière, étendus à l'ensemble de la population scolaire qui aurait commencé un programme d'études professionnelles dans un autre contexte que celui qui vient d'être décrit.

4. Les résultats au regard de la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré

Après avoir décrit les programmes d'études professionnelles proposés par les commissions scolaires et précisé les motifs liés à leur choix, cette partie fait état des aspects documentés au regard de la mise en œuvre des projets en fonction de chacune des dimensions proposées : collaborative, organisationnelle, pédagogique et logistique.

4.1 La description des programmes d'études professionnelles

4.1.1 Des programmes d'études professionnelles diversifiés

Comme le montre le tableau 1[17], les commissions scolaires ont proposé, au total, 32 programmes d'études différents associés à 15 secteurs de formation. À noter que quinze programmes d'études professionnelles font partie des trois secteurs suivants : Agriculture et pêche (quatre programmes), Administration, Commerce et informatique (quatre programmes), Fabrication mécanique (trois programmes).

[17]La liste des programmes d'études professionnelles a été fournie par la DPCS du MELS.

Tableau 1 Répartition des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré par dix-sept commissions scolaires selon le secteur de formation, la durée du programme, la catégorie de préalables et le nombre de commissions scolaires qui ont offert ces programmes

N°	Secteur de formation	Nom du DEP	Durée (nombre d'heures)	Catégorie de préalables	Nombre de CS qui a offert ces programmes
01	Administration, commerce et informatique	Comptabilité	1 350	1	4
		Secrétariat	1 485	1	4
		Soutien informatique	1 800	1	2
		Vente-conseil	900	1	4
02	Agriculture et pêche	Arboriculture-élagage	915	2	1
		Fleuristerie	1 035	2	1
		Grandes cultures	1 095	1	1
		Production acéricole	1 005	1	2
		Production de bovins de boucherie	1 245	1	2
		Production laitière	1 245	1	3
		Production horticole	1 470	1	1
		Réalisation d'aménagements paysagers	1 035	2	
03	Alimentation et tourisme	Cuisine d'établissement	1 350	1	1
05	Bois et matériaux connexes	Modelage	1 500	1	1
07	Bâtiment et travaux publics	Charpenterie-menuiserie	1 350	1	1
		Installation et fabrication de produits verriers	1 350	1	1
08	Environnement et aménagement du territoire	Protection et exploitation de territoires fauniques	1 320	1	2
09	Électrotechnique	Réparation d'appareils électroniques audiovidéos	1 800	1	1
10	Entretien d'équipement motorisé	Mécanique automobile	1 800	1	1
		Mécanique de véhicules légers	1 800	1	2
		Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	1 095	1	3
11	Fabrication mécanique	Dessin industriel	1 800	1	1
		Opération d'équipements de production	900	2	2
		Techniques d'usinage	1 800	1	3
13	Communications et documentation	Imprimerie	1 350	1	2
		Procédés infographiques	1 800	1	2
14	Mécanique d'entretien	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	1 800	1	2
16	Métallurgie	Soudage-montage	1 800	1	3
18	Cuir, textile et habillement	Cordonnerie	900	2	1
19	Santé	Santé, assistance et soins infirmiers	1 800	4	1
21	Soins esthétiques	Coiffure	1 455	1	1
		Esthétique	1 350	1	1

4.1.2 Des programmes d'études professionnelles de longue durée

Parmi les 32 programmes d'études professionnelles proposés, 20 comptaient 1 350 heures et plus de formation[18]. Pour l'obtention du DEP dans le contexte particulier de la concomitance FP-FG à horaire intégré, il faut ajouter à cela des heures pour l'obtention des unités exigées pour l'admission au dit programme d'études professionnelles en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique. Par exemple, pour les programmes menant à l'obtention d'un DEP qui exigent les unités de quatrième secondaire à l'admission, la durée requise pour les terminer est de 150 heures en langue d'enseignement, de 100 heures en langue seconde et de 100 ou 150 heures en mathématique s'ils sont réalisés en vertu du Régime pédagogique de la formation générale des jeunes. Il faut aussi compter des heures de formation supplémentaires pour les élèves qui désirent avoir les unités requises pour l'obtention du DES ou pour l'entrée au collégial.

La durée « réelle » pour terminer les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré est donc susceptible de varier en fonction de trois facteurs : 1) la durée du programme d'études professionnelles, telle qu'elle est prescrite; 2) le nombre d'unités requises pour l'admission au dit programme et la durée impartie pour les obtenir; et 3) le nombre d'unités requises pour l'obtention du DES, le cas échéant, et la durée impartie pour les obtenir.

[18] À titre d'exemple, une année peut être nécessaire pour compléter un programme d'études professionnelles d'une durée de 900 heures; 2 ans pour un programme de 1800 heures. Les commissions scolaires ont cependant beaucoup de latitude quant à la façon dont elles répartissent cette durée dans le temps, tout dépendant de leur mode d'organisation.

4.1.3 La catégorie de préalables 1 pour la plupart des programmes d'études professionnelles

Les conditions d'admission exigées par 26 des 32 programmes d'études professionnelles reposent sur l'obtention de la catégorie de préalables 1. Les six autres programmes nécessitent les catégories de préalables 2 et 4[19].

4.1.4 Des programmes d'études professionnelles plus populaires que d'autres

Les trois programmes d'études professionnelles offerts par le plus grand nombre de commissions scolaires ont été les suivants : Comptabilité, Secrétariat et Vente-conseil[20]. Ceux-ci ont été offerts dans quatre des dix-sept commissions scolaires. Quatre programmes d'études professionnelles (Production laitière, Techniques d'usinage, Vente de pièces mécaniques et d'accessoires et Soudage-montage) ont été offerts par trois commissions scolaires.

4.1.5 Des commissions scolaires qui ont soumis plusieurs projets en réponse à l'appel de projets

Douze des 17 commissions scolaires ont proposé plus d'un programme d'études professionnelles en réponse à l'appel de projets. Les deux motifs les plus mentionnés pour l'expliquer sont le désir de répondre aux besoins et aux aspirations différentes d'un plus grand nombre d'élèves ainsi que le fait de vouloir améliorer la qualification et la diplomation des élèves.

4.1.6 Les motifs expliquant les choix relatifs aux programmes d'études professionnelles

Parmi les programmes d'études professionnelles les plus populaires, plusieurs font partie des 50 programmes de formation professionnelle et technique offrant les meilleures

---

[19] Pour plus d'informations, voir : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=473

[20] Selon un représentant d'une commission scolaire faisant partie du comité lecture, ces programmes d'études professionnelles seraient souvent offerts dans l'ensemble des commissions scolaires.

perspectives d'emploi pour l'ensemble du Québec en 2008[21]. C'est le cas notamment des programmes suivants : Vente-conseil, Production laitière, Techniques d'usinage, Opération d'équipements de production, Mécanique industrielle de construction et d'entretien de même que Soudage-montage.

Les données recueillies montrent que l'élément le plus indiqué par les commissions scolaires pour expliquer leur choix est celui qui concerne le caractère attrayant du programme d'études professionnelles pour les élèves. La plupart des commissions scolaires se sont donc focalisées sur les centres d'intérêt des élèves au moment de faire le choix du programme à offrir en concomitance.

Le deuxième élément en importance selon les commissions scolaires est la disponibilité des locaux. Il n'est pas étonnant de voir apparaître cet élément en tête de liste, considérant le fait qu'il a été énoncé précédemment que la non-disponibilité des locaux pouvait constituer un frein au développement de la concomitance. Les trois commissions scolaires qui ont choisi le programme Techniques d'usinage ont souligné cet élément.

Le troisième élément fréquemment précisé est que le programme choisi est offert en enseignement individualisé[22]. Cette donnée n'est pas surprenante, compte tenu du fait que nombreux sont les programmes d'études professionnelles décrits précédemment qui sont d'emblée offerts en enseignement individualisé. Ainsi, la possibilité d'offrir le programme en enseignement individualisé a été l'un des éléments soulignés par la plupart des commissions scolaires qui ont offert les programmes suivants : Secrétariat, Vente de pièces mécaniques et d'accessoires, Soudage-montage, Opération d'équipements de production, Mécanique industrielle de construction et d'entretien et Imprimerie. À remarquer que la possibilité d'avoir accès à des stages intéressants a été un élément précisé par les quatre commissions scolaires qui ont opté pour le programme Vente-conseil.

---

[21] La liste complète sur une base annuelle est consultable sur le site web suivant : http://inforoutefpt.org/.

[22] La formule de l'enseignement individualisé fait référence à un processus individuel d'apprentissage. On met ainsi l'élève en situation d'apprentissage en lui fournissant divers moyens et outils qu'il s'approprie individuellement à l'intérieur d'une démarche organisée et programmée.

Les bonnes perspectives d'emploi dans un programme d'études professionnelles ne sont donc que rarement mentionnées, par les commissions scolaires sondées du moins, parmi les motifs expliquant le choix du programme à offrir en concomitance.

4.1.7 Des commissions scolaires dont les projets n'ont pas démarré

Cinq des 17 commissions scolaires n'ont pas démarré de projets. Les 12 autres ont été en mesure de lancer au moins un des programmes qu'elles avaient soumis en réponse à l'appel de projets. Il sera question plus loin des motifs expliquant cette réalité.

4.2 Les expériences antérieures des commissions scolaires

Avant l'appel de projets lancé par le MELS en 2008, près des deux tiers des commissions scolaires, soit 11 sur 17, n'avaient jamais expérimenté la concomitance FP-FG à horaire intégré.

Le motif que les commissions scolaires indiquent le plus souvent concerne le fait que la concomitance exige une organisation scolaire trop difficile à structurer. Des raisons financières et le peu de connaissances à l'égard de la concomitance sont les deux autres éléments qui ont été les plus soulignés. Les effets de la concomitance, notamment sur la réorganisation du transport scolaire des élèves, ont été mentionnés par une seule commission scolaire qui a précisé avoir un large territoire à couvrir.

Parmi les commissions scolaires ayant déjà expérimenté la concomitance à horaire intégré FP-FG, la moitié, c'est-à-dire trois, l'ont fait pendant une période de 10 à 12 années et l'autre moitié, pendant une période de deux à quatre années depuis que le Régime pédagogique de la formation professionnelle permet la concomitance, soit depuis 1996.

4.2.1 Les motifs indiqués par les trois commissions scolaires comptant de 10 à 12 années d'expérience

Parmi les trois commissions scolaires les plus expérimentées, l'une a pris la décision d'explorer la voie de la concomitance parce qu'elle répondait très bien à la réalité de son

milieu et, surtout, au mode de fonctionnement des maisons familiales rurales[23]. Les deux autres commissions scolaires ont expérimenté la concomitance en vue de diversifier les voies d'accès à la formation professionnelle, en offrant la possibilité aux élèves du secteur des jeunes, puisqu'il s'agissait de la population visée, d'obtenir à la fois le DEP et le DES pour ainsi leur permettre l'accès aux études collégiales en vue de l'obtention d'un troisième diplôme, soit le diplôme d'études collégiales (DEC). La valorisation de la formation professionnelle chez une population particulière, soit celle des élèves du secondaire inscrits au cours Mathématique 436[24], a aussi été soulignée.

4.2.2 Les motifs indiqués par les trois commissions scolaires comptant de deux à quatre années d'expérience

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves de même que l'offre d'une nouvelle voie de formation aux élèves en cheminement continu, plus particulièrement pour les garçons de moins de 20 ans, sont les deux raisons mentionnées par les trois commissions scolaires comptant de deux à quatre années d'expérience.

4.2.3 Les raisons liées à la soumission d'un projet en réponse à l'appel de projets

La possibilité d'obtenir du financement a eu une influence considérable sur la décision des commissions scolaires de répondre à l'appel de projets, et ce, pour 15 d'entre elles sur 17. Celles qui avaient déjà expérimenté la concomitance par le passé, mais sans avoir eu de financement supplémentaire pour le faire, n'ont pas été influencées par la possibilité d'obtenir du financement dans le contexte de l'appel de projets.

Le financement octroyé a permis à certaines commissions scolaires de régler le coût supplémentaire engendré par la réorganisation du transport scolaire, de diminuer, dans certains cas, le rapport élèves-enseignants et d'assurer un important soutien pédagogique aux élèves.

---

[23] Pour plus d'informations, voir : http://fqcmfr.coop/.
[24] Pour plus d'informations, voir : http://www.mels.gouv.qc.ca/ministere/legislation/index.asp?page=reglements1#RegPed.

Cela dit, les commissions scolaires se partagent en deux groupes lorsqu'elles énoncent la raison principale pour laquelle elles ont choisi de soumettre un ou plusieurs projets en réponse à l'appel de projets, en tenant compte des visées possibles de la concomitance FP-FG à horaire intégré : 1) huit sur 17 estiment que la concomitance est une voie intéressante favorisant l'obtention du DEP; et 2) sept sur 17 pensent que la concomitance peut favoriser la double diplomation (DEP et DES). Parmi les commissions scolaires visant la double diplomation, quatre avaient déjà expérimenté la concomitance FP-FG à horaire intégré avant de répondre à l'appel de projets.

Chez les deux autres commissions scolaires, l'une considère que la concomitance est une voie intéressante pouvant favoriser la triple diplomation (DEP, DES et DEC), tandis que l'autre croit qu'elle peut permettre d'atteindre « les cibles de persévérance scolaire, d'augmentation du taux de diplomation et d'augmentation du nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits à la FP ».

Les 17 commissions scolaires expriment donc différents points de vue à l'égard de la visée de la concomitance FP-FG à horaire intégré, sauf pour les plus expérimentées qui semblent davantage tournées vers la double diplomation.

4.3 Les modalités de mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré

4.3.1 La dimension collaborative

Les secteurs à l'origine du projet

Dans la quasi-totalité des commissions scolaires, soit 15 sur 17, le secteur de la formation professionnelle est soit la seule entité administrative à l'origine du projet (c'est le cas de six sur quinze), soit l'un des secteurs ayant entamé les démarches relatives à la mise en œuvre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré (neuf sur quinze). Les formes de collaboration les plus fréquentes ont été réalisées avec les services éducatifs. Viennent ensuite, par ordre d'importance, le secteur de la formation générale des jeunes, la direction générale de la commission scolaire et le secteur de la formation générale des adultes.

Deux commissions scolaires sur 17 n'ont pas désigné le secteur de la formation professionnelle comme tel, mais elles ont plutôt indiqué comme secteurs ayant collaboré à la conception des projets les services éducatifs ainsi que les services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Les personnes engagées en cours de projet

Tout au long de la démarche, de nombreuses personnes au sein des commissions scolaires ont été amenées à concevoir et à développer les projets de concomitance. En moyenne, les commissions scolaires ont précisé six personnes différentes. La ou les directions adjointes des centres de formation professionnelle, les membres du personnel des services éducatifs, les conseillers et les conseillères pédagogiques de même que les membres du personnel enseignant issus du secteur de la formation professionnelle comptent parmi les personnes ou le groupe de personnes qui ont été les plus mentionnés par les commissions scolaires. Trois d'entre elles ont pris soin de désigner trois autres personnes ou services : la direction des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, la conseillère en valorisation de la formation professionnelle ainsi que le personnel de l'organisation scolaire et du service de transport.

En plus de la participation de ces personnes, 11 commissions scolaires sur 17 ont choisi de mettre sur pied un comité particulier afin de faciliter la mise en œuvre du ou des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré. Parmi elles, quatre avaient déjà expérimenté la concomitance au fil des années antérieures**.**

Le choix du programme d'études professionnelles : les personnes prenant part aux discussions et à la décision définitive

En général, les personnes, les secteurs et les directions qui s'engagent dans les discussions relatives au choix du ou des programmes d'études professionnelles sont les mêmes qui ont lancé sa mise en œuvre ou qui y ont participé activement, c'est-à-dire des personnes issues du secteur de la formation professionnelle et des membres du personnel éducatif.

De façon plus précise, la ou les directions adjointes des centres de formation professionnelle ainsi que des membres du personnel des services éducatifs ont été les deux groupes les plus mentionnés. Les deux autres groupes ont été les conseillers et conseillères pédagogiques et le personnel enseignant de la formation professionnelle.

À noter que ce ne sont pas toutes les commissions scolaires (quatre sur onze) qui ont impliqué le comité qu'elles avaient mis sur pied à prendre part aux discussions relatives au choix des programmes. Il faut aussi souligner le fait que les conseillers et conseillères d'orientation de la formation professionnelle et de la formation générale des jeunes ainsi que le personnel enseignant issu de cette dernière ont été beaucoup plus rarement interpellés pour participer aux discussions concernant le choix du ou des programmes à offrir en concomitance.

La décision définitive concernant le choix des programmes d'études professionnelles à mettre en œuvre a aussi été prise par les mêmes personnes. Cependant, de nombreuses commissions scolaires ont indiqué que leur direction générale avait pris part au processus. Les données indiquent que les conseillers et conseillères pédagogiques issus du secteur de la formation professionnelle sont moins souvent consultés au moment de la décision alors qu'ils l'ont été auparavant dans les discussions. En général, les mêmes personnes participeront à la décision définitive pour chacun des programmes d'études professionnelles qu'elles auront choisi de mettre en œuvre.

Les défis de la collaboration

Tel qu'indiqué dans le tableau 2, la nature des difficultés est très partagée au sein des commissions scolaires. Près de la moitié d'entre elles ont indiqué que le manque d'harmonisation entre la formation professionnelle et la formation générale, notamment pour permettre l'organisation du transport scolaire, et la difficulté au regard du niveau de priorité de ce dossier étaient des difficultés majeures.

Tableau 2 Difficultés posées par la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré pour dix-sept commissions scolaires

Types de difficultés	Nombre de commissions scolaires	%
Le manque d'harmonisation entre la formation professionnelle et la formation générale, notamment pour permettre l'organisation du transport scolaire	8/17	47
La difficulté au regard du niveau de priorité de ce dossier	8/17	47
La difficulté pour les intervenants de la formation professionnelle d'entrer en contact avec ceux de la formation générale des jeunes	7/17	41
La difficulté d'accès à certaines écoles secondaires pour faire la promotion de la concomitance FP-FG à horaire intégré	7/17	41
La crainte de perdre des postes d'enseignants dans les écoles secondaires	7/17	41
Autres	5/17	29
Ne s'applique pas	2/17	12
Aucune difficulté rencontrée	0	0

Parmi les autres raisons mentionnées par les commissions scolaires, apparaissent la méconnaissance de la concomitance en formation professionnelle, la question de la valorisation de la formation professionnelle et le problème de la « résistance au changement ». À remarquer que personne n'a indiqué que cette collaboration n'avait posé aucune difficulté.

Malgré ces difficultés, 10 des 17 commissions scolaires ont souligné que la mise en place d'une telle collaboration a été l'occasion d'un rapprochement entre le personnel enseignant de la formation générale (toutes origines confondues) et le personnel de la formation professionnelle.

4.3.2 La dimension organisationnelle

La détermination de la population recherchée

La majorité des commissions scolaires, soit 15 sur 17, ont pris soin de discuter du profil des élèves à privilégier pour l'inscription aux programmes d'études qu'elles ont proposés. Elles cherchaient le plus souvent à joindre des jeunes âgés de moins 20 ans en continuité

de formation venant du secteur de la formation générale. Cela correspond à la population privilégiée par l'appel de projets.

Parmi les autres éléments précisés par les commissions scolaires, l'une a souligné que son premier critère était « la motivation de l'élève à suivre une formation professionnelle ». Une autre visait une population d'élèves ayant réussi leur troisième secondaire, tandis qu'une autre encore cherchait à joindre des jeunes moins motivés par des formules traditionnelles d'enseignement.

Les stratégies de recrutement mises en œuvre auprès des élèves et de leurs parents

La plupart des commissions scolaires ont compris que, si elles désiraient recruter des élèves dans les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré, elles devaient établir des stratégies de recrutement concernant les élèves et leurs parents, d'autant plus que la population visée par la plupart des commissions scolaires était les jeunes de moins de 20 ans en continuité de formation. Les deux moyens touchant les parents qui reviennent le plus souvent sont la mise sur pied de rencontres d'information ainsi que l'envoi de dépliants et de lettres d'information. Certaines commissions scolaires ont également rencontré des parents sur une base individuelle, lorsque des élèves démontraient un intérêt.

Les moyens les plus populaires ciblant les élèves ont été la publicisation de l'offre par l'affichage, la distribution de dépliants, la diffusion sur le Web, la tenue de journées d'information dans les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle ou les centres de formation pour les adultes et le repérage de la population cible par le personnel enseignant ou professionnel.

Parmi les autres moyens proposés, il importe de signaler la mise sur pied d'un comité de référence composé de personnes issues de différents secteurs de la commission scolaire, des rencontres avec des élèves préalablement désignés et l'organisation d'une tournée dans les classes. Des commissions scolaires ont aussi pris soin de préciser qu'elles avaient transmis l'information aux conseillers et conseillères d'orientation des secteurs visés qui devaient se charger d'informer les élèves.

Au total, 14 commissions scolaires sur 17 ont précisément désigné une ou plusieurs personnes au sein de leur organisation respective qui avait la charge de s'occuper du recrutement de la population cible dans les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré. La tâche a souvent incombé aux conseillers et conseillères d'orientation du secteur de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.

Trois commissions scolaires ont pris soin d'ajouter à cette liste trois autres types de personnes : deux ont souligné la contribution des directions adjointes du secteur des jeunes, les élèves eux-mêmes devant communiquer avec elles s'ils s'intéressaient à un programme d'études professionnelles offert en concomitance, et ce, à la suite des séances d'information auxquelles ils avaient participé. Une seule commission scolaire a informé les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) par l'entremise du bureau de la relance.

Toutes les commissions scolaires visées ont souligné que les personnes désignées pour diriger la population cible des élèves vers le ou les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré disposaient des renseignements nécessaires (type de programme d'études professionnelles, fonctionnement, visée) pour bien s'acquitter de leur tâche.

Outre les stratégies spécifiques mises en place par les commissions scolaires en vue de recruter les élèves et d'informer les parents, l'information sur l'existence de programmes d'études professionnelles offerts en concomitance a été largement diffusée auprès de plusieurs personnes dans les commissions scolaires.

Parmi les trois groupes les plus informés par les commissions scolaires, les conseillers et conseillères d'orientation, issus des secteurs de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes, arrivent en tête, ce qui n'est guère étonnant, considérant le rôle qu'ils ont joué dans le recrutement de la population cible. La présence des directions et des directions adjointes des établissements scolaires n'est pas plus surprenante compte tenu du fonctionnement et de la structure hiérarchique des

commissions scolaires. Enfin, il faut noter la présence des conseillers et des conseillères pédagogiques parmi les groupes les plus informés par les commissions scolaires.

Les raisons pour lesquelles les commissions scolaires n'ont pas informé ou ont moins souvent informé certains groupes de personnes s'articulent autour de trois pôles principaux :

- des commissions scolaires ont choisi de ne viser que les personnes travaillant auprès de la population cible d'élèves. Toutefois, l'une des commissions scolaires a jugé par la suite qu'elle aurait dû diffuser plus largement cette information;

- des commissions scolaires ont souligné que les délais entre l'acceptation du projet et le début prévu étaient courts et qu'elles ont alors choisi, dans cette perspective, de donner priorité à certains groupes;

- des commissions scolaires ont restreint intentionnellement la diffusion de l'information parce qu'il s'agissait d'un projet pilote. À remarquer que des commissions scolaires ont demandé aux directions et aux directions adjointes des écoles secondaires, des centres de formation professionnelle et des centres de formation aux adultes de relayer l'information auprès de leurs propres personnes-ressources.

De façon plus précise, les commissions scolaires ont été questionnées à propos du moment où elles avaient diffusé l'information auprès de trois groupes précis : les élèves, leurs parents et l'ensemble de leur personnel.

Environ la moitié des commissions scolaires a diffusé l'information à ces trois groupes à des moments stratégiques de l'année scolaire comme à l'automne, au moment de la remise du bulletin ou avant le 1er mars en vue d'une admission pour l'année scolaire suivante, tandis que l'autre moitié l'a diffusée quelques mois avant la date envisagée pour le début de la formation.

Six commissions scolaires ont jugé que les délais impartis à la diffusion de l'information étaient trop courts pour en assurer la pleine efficacité.

Les difficultés liées au recrutement de la population cible dans les programmes et le manque d'inscriptions

Malgré une bonne diffusion de l'information, la mise en place de nombreuses stratégies de recrutement et le choix d'un programme jugé attrayant pour les élèves, 12 commissions scolaires sur 17 ont dit avoir éprouvé des difficultés au point de vue du recrutement des élèves. Ces difficultés ont engendré un déficit sur le plan des inscriptions, ce qui explique la raison pour laquelle un certain nombre de programmes n'ont pu démarrer.

Selon les propos recueillis, la raison la plus soulignée est l'intérêt mitigé des élèves pour les programmes d'études professionnelles offerts. Il faut lier cette raison à deux éléments : 1) la méconnaissance de la formation professionnelle, tant chez les élèves et leurs parents que chez les acteurs du milieu scolaire, qui a pour conséquence sa faible valorisation; et 2) les problèmes d'orientation professionnelle des jeunes.

La deuxième raison mentionnée est l'accès à un trop modeste bassin d'élèves remplissant les conditions d'admission requises qui figurent dans le Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Parmi les autres raisons soulignées, des commissions scolaires font valoir le manque de collaboration des écoles secondaires en ce qui concerne le recrutement, les difficultés de nature organisationnelle à introduire la concomitance dans les organisations scolaires de la formation générale des jeunes en cours d'année, ainsi que la méconnaissance de la concomitance et de ses avantages, tant dans le cas des élèves que pour ce qui est du personnel, ce qui fait que la concomitance est « moins valorisée et reconnue ».

Parmi les cinq commissions scolaires qui n'ont éprouvé aucune difficulté de recrutement, quatre ont démarré au moins un des programmes qu'elles souhaitaient offrir. Ces commissions scolaires n'ont pas proposé à leurs élèves des programmes d'études professionnelles différents de ceux des autres commissions scolaires. Elles n'ont pas non plus mis en œuvre des pratiques de diffusion ou des stratégies de recrutement différentes ni ciblé de façon plus précise leur population. Cependant, le fait de bénéficier d'une

expérience antérieure en matière de concomitance semble permettre d'amoindrir les difficultés liées au recrutement puisque trois de ces commissions scolaires font partie de celles qui avaient déjà expérimenté la concomitance. À noter que ces commissions scolaires ne se trouvent pas forcément à proximité d'un grand centre urbain. Elles n'ont donc pas eu accès à un bassin plus grand d'élèves que les commissions scolaires qui ont éprouvé des difficultés.

4.3.3 La dimension pédagogique et logistique[25]

En général, chaque commission scolaire a mis en œuvre un seul modèle, c'est-à-dire que, quel que soit le nombre de programmes d'études professionnelles démarrés ou leur nature, les choix réalisés sur le plan pédagogique et logistique s'appliquaient à tous les programmes. De même, les raisons expliquant ces choix, notamment ceux qui ont été faits au regard du secteur d'enseignement choisi pour donner la formation générale, le choix du calendrier scolaire, le choix du lieu de formation et les approches d'enseignement privilégiés pour les cours de la formation générale et de la formation professionnelle, étaient également similaires.

Il existe cependant de nombreuses différences entre chacun des modèles mis en place dans l'ensemble des commissions scolaires. Ainsi, aucune n'a fait les mêmes choix si l'on s'en tient à quatre éléments précis : le secteur d'enseignement choisi pour donner la formation générale; le lieu d'enseignement choisi pour donner la formation générale; le calendrier scolaire privilégié; ainsi que les approches d'enseignement privilégiées pour la formation générale et pour la formation professionnelle. Concernant les approches d'enseignement choisies, elles diffèrent d'une commission scolaire à l'autre, et ce, même s'il s'agit d'un programme d'études professionnelles identique.

[25] Les commissions scolaires qui ont offert les programmes d'études professionnelles en concomitance FP-FG à horaire intégré dans le contexte d'une maison familiale rurale font l'objet d'une analyse distincte.

Le secteur d'enseignement choisi pour donner la formation générale

La moitié des commissions scolaires ont choisi de donner la formation générale au secteur de la formation générale des jeunes, alors que l'autre moitié a retenu la formation générale des adultes.

Dans le cas des commissions scolaires qui ont opté pour la formation générale des adultes, la dimension la plus mentionnée a trait à l'organisation scolaire qui y serait plus facile, mais surtout plus souple qu'au secteur de la formation générale des jeunes. Le fait que le service de la formation générale des adultes est offert au même endroit, dans le même centre de formation professionnelle, a aussi favorisé cette décision. Dans un seul cas, une divergence d'opinions avec une école secondaire pour offrir le service à la formation générale des jeunes explique le choix effectué. Enfin, une commission scolaire a souligné qu'elle désirait, en optant pour la formation générale des adultes, favoriser l'obtention du DES chez les élèves.

Concernant les commissions scolaires qui ont opté pour le secteur de la formation générale des jeunes, la dimension la plus mentionnée fait référence à la population ciblée par les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance qui était souvent, comme cela a été souligné précédemment, celle des jeunes de moins de 20 ans en cheminement continu.

C'est en vue d'assurer une continuité sur le plan du cheminement scolaire des élèves que ces commissions scolaires ont fait le choix de la formation générale des jeunes. En effet, les commissions scolaires ont affirmé que ce choix donne toutes les possibilités aux élèves pour l'obtention de leur DES et de leur DEP et qu'il peut leur permettre ainsi de poursuivre leurs études au collégial. Toujours sur le thème de la continuité, ce choix a permis à certains élèves de se maintenir dans leur milieu scolaire d'origine, aspect fort apprécié par les jeunes. Enfin, permettre la création de groupes fermés est un autre élément avancé pour justifier le choix réalisé.

Le lieu d'enseignement choisi pour donner la formation générale

Toutes les commissions scolaires, sauf une, ont opté pour un seul lieu de formation pour l'ensemble des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance.

Les commissions scolaires qui ont opté pour donner la formation générale au secteur de la formation générale des jeunes ont en même temps choisi, dans la plupart des cas, de donner cette formation dans les écoles secondaires. C'est du moins le cas de toutes celles qui souhaitaient assurer une certaine continuité sur le plan du cheminement scolaire des élèves. Les centres de formation professionnelle ont cependant été le lieu où le plus grand nombre de commissions scolaires ont choisi de donner la formation générale. Ce qui n'est guère surprenant, compte tenu des conditions incluses dans l'appel de projets (voir la partie 1.1). Enfin, seulement deux commissions scolaires ont choisi de donner la formation générale dans un centre de formation pour adultes.

Le calendrier scolaire privilégié[26]

Toutes les commissions scolaires ont opté pour un seul calendrier scolaire destiné à l'ensemble des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance qui ont démarré chez elles. Aucune commission scolaire n'a choisi le calendrier de la formation générale des adultes. Environ la moitié a retenu celui du centre de formation professionnelle pour les cours de la formation professionnelle et celui de l'école secondaire ou du centre de formation générale des adultes pour la formation générale. Trois commissions scolaires ont adopté le calendrier de la formation professionnelle, alors que deux autres ont privilégié le calendrier de la formation générale des jeunes.

Les approches d'enseignement privilégiées pour la formation générale et pour la formation professionnelle

[26] La question de la distribution des heures de formation accordées à la formation professionnelle et à la formation générale n'a pu être traitée puisqu'elle n'était pas formulée dans le questionnaire de façon à répondre aux spécificités de chacune des commissions scolaires.

Les commissions scolaires ont opté pour différentes formules à l'égard des modalités d'enseignement privilégiées pour l'offre des cours de la formation générale et de la formation professionnelle, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3 Nombre d'approches pédagogiques adoptées en formation générale et en formation professionnelle pour l'ensemble des programmes d'études professionnelles mis en œuvre par douze des dix-sept commissions scolaires

N° du secteur	Nom du secteur	Nom du programme	Formation générale		Formation professionnelle	
			Enseignement individualisé	Enseignement collectif	Enseignement individualisé	Enseignement collectif
01	Administration, commerce et informatique	Comptabilité	2	1	3	
		Secrétariat	2	1	3	
		Soutien informatique		1		1
		Vente-conseil	1			1
02	Agriculture et pêche	Arboriculture-élagage		1		1
		Grandes cultures		1		1
		Production laitière		1		1
		Production horticole		1		1
		Réalisation d'aménagements paysagers	1			1
03	Alimentation et tourisme	Cuisine d'établissement		1		1
07	Bâtiment et travaux publics	Charpenterie-menuiserie	1			1
08	Environnement et aménagement du territoire	Protection et exploitation de territoires fauniques	1	1		2
09	Électrotechnique	Réparation d'appareils électroniques audiovidéos		1		1
10	Entretien d'équipement motorisé	Mécanique automobile	1			1
		Mécanique de véhicules légers	2			2
		Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	1	1	2	
11	Fabrication mécanique	Opération d'équipements de production	2		2	
		Techniques d'usinage	1			1
13	Communications et documentation	Procédés infographiques	1			1
14	Mécanique d'entretien	Mécanique industrielle de construction et d'entretien		1	1	
16	Métallurgie	Soudage-montage	1	1	2	
19	Santé	Santé, assistance et soins infirmiers		1		1
21	Soins esthétiques	Coiffure		1		1
		Esthétique	1			1
		Total	**18**	**15**	**13**	**20**

Plusieurs commissions scolaires font le choix de l'enseignement individualisé pour donner la formation générale parce que les élèves ne sont pas tous au même niveau et que cette approche leur permet d'évoluer à leur propre rythme. Des commissions scolaires considèrent que cette approche permet aussi de répondre de façon plus appropriée aux différents besoins et attentes des élèves au regard de la formation générale. Le nombre restreint d'élèves inscrits à des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance ne permettait pas de créer des classes homogènes, d'où le choix de l'enseignement individualisé.

L'enseignement individualisé, tant en formation professionnelle qu'en formation générale, est plus facile à organiser, selon certaines commissions scolaires. Il permet des entrées et des sorties variables des élèves. Il faut dire que le choix de l'enseignement individualisé en formation professionnelle, du moins, est aussi lié en partie à la nature du programme d'études professionnelles choisi.

Quant aux commissions scolaires qui ont choisi de donner la formation générale en enseignement collectif, elles expliquent que ce mode d'enseignement était tout désigné pour une population plus jeune et pour former des groupes plus restreints ainsi que pour développer un sentiment d'appartenance : « L'âge des élèves en début de parcours favorisait selon nous cette approche. Il est également plus facile de créer un sentiment d'appartenance dans un contexte de groupe où tous cheminent en même temps ». L'enseignement collectif apparaissait plus vivant et plus interactif, surtout pour une population moins âgée. Les commissions scolaires qui ont choisi l'enseignement collectif pour la formation générale avaient plus souvent privilégié le secteur des jeunes à cet égard.

L’adaptation du transport scolaire

Pour la moitié des commissions scolaires, la mise en œuvre des programmes d’études professionnelles offerts en concomitance n’a pas nécessité une réorganisation du transport scolaire. C’est surtout lorsque les élèves inscrits venaient d’un vaste territoire que des commissions scolaires ont dû effectuer une réorganisation.

La nature des changements effectués diffère beaucoup d’une commission scolaire à l’autre : mise en service de véhicules supplémentaires, reproduction de l’horaire du transport destiné à ces élèves d’après celui d’une populeuse école secondaire mitoyenne, ajout d’un parcours ou réorganisation des parcours, assouplissement des horaires.

Des commissions scolaires ont indiqué que certains cas de réorganisation occasionnaient un coût supplémentaire. Et que, sans l’obtention d’un financement supplémentaire offert, il leur aurait été difficile de les payer. Cependant, pour une commission scolaire, la question du transport n’a pu être réglée malgré l’octroi de ressources financières supplémentaires, en raison de la grandeur du territoire à desservir. De plus, elle a souligné que les élèves étaient réfractaires à l’idée de changer de lieu d’études. Cette commission scolaire a donc fait le choix d’offrir des programmes d’études professionnelles durant l’année qui a suivi dans une maison familiale rurale.

Le cas unique des maisons familiales rurales

Comme cela a été souligné, une seule commission scolaire a offert les programmes d’études professionnelles en concomitance dans le contexte d’une maison familiale rurale. Le secteur d’enseignement choisi pour délivrer la formation générale a été la formation générale des jeunes en raison de la population ciblée par les programmes d’études professionnelles offerts en concomitance. Le calendrier scolaire en vigueur était, pour l’ensemble des programmes, un calendrier adapté pour la maison familiale rurale. La formation générale et la formation professionnelle ont été données dans les locaux mêmes de la maison familiale rurale. Pour cette raison, aucune modification n’a été nécessaire dans le cas du transport scolaire. Les approches d’enseignement privilégiées ont été les mêmes pour toutes les formations qui ont démarré, c’est-à-dire l’enseignement

collectif pour les cours de la formation générale et de la formation professionnelle : « Le niveau de maturité des élèves nous portait à croire qu'il fallait bien favoriser cette approche». La formation professionnelle a été donnée selon le mode de l'alternance travail-études, et ce, pour répondre aux réalités du modèle des maisons familiales rurales.

Le soutien et le suivi accordés au personnel enseignant et aux élèves

L'offre de soutien et d'encadrement était une condition requise pour l'obtention du financement. Elle devait permettre de répondre à de nombreux besoins exprimés par les élèves. Parmi ces besoins, les difficultés scolaires vécues par les élèves suivant les cours de la formation générale et leur manque de motivation ont été les plus signalées. Les problèmes de comportement, les difficultés d'ordre scolaire vécues en formation professionnelle et leurs problèmes financiers sont, par ordre d'importance, les autres éléments mentionnés par les commissions scolaires. Deux d'entre elles ont aussi indiqué des problèmes de dépendance et de toxicomanie.

Les personnes fréquemment désignées par les commissions scolaires pour tenter de répondre à ces besoins sont surtout issues du secteur de la formation professionnelle. Dans ce secteur, ce sont, par ordre d'importance, un tuteur ou une tutrice désignés pour le suivi des élèves, un technicien ou une technicienne en éducation spécialisée ou encore un psychoéducateur ou une psychoéducatrice. Les commissions scolaires ont moins souvent désigné du personnel professionnel issu de la formation générale (tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes) pour répondre aux besoins des élèves, et ce, malgré que le besoin le plus courant concerne les difficultés d'ordre scolaire vécues par les élèves suivant des cours de la formation générale. Cependant, il faut considérer que les secteurs ayant lancé des projets de concomitance ou s'y étant activement engagés étaient plus souvent rattachés à la formation professionnelle qu'à la formation générale.

Un peu moins de la moitié des commissions scolaires ont souligné que le personnel enseignant, que ce soit de la formation générale ou de la formation professionnelle, a manifesté le désir d'obtenir du soutien durant le déroulement des cours. Cependant, le personnel enseignant de la formation générale des adultes a moins souvent exprimé de besoins à cet égard.

Les besoins exprimés par le personnel enseignant de la formation professionnelle et de la formation générale portent surtout sur le suivi pédagogique des élèves et le soutien pour la gestion de classe, ce qui concorde avec les besoins mentionnés à propos des élèves inscrits. Il faut aussi considérer que ces enseignants, notamment ceux qui sont issus du secteur de la formation professionnelle, sont plus souvent amenés à enseigner à des élèves plus âgés, qui composent généralement la majorité de leur population cible.

Les moyens les plus utilisés par les commissions scolaires pour transmettre de l'information aux parents des élèves âgés de moins de 18 ans sur le suivi pédagogique en formation professionnelle sont, par ordre d'importance : les appels téléphoniques aux parents, des rencontres parents-enseignants et la transmission d'un relevé de notes envoyé par le MELS. L'acheminement de courriels est l'un des moyens les moins utilisés par les commissions scolaires, et ce, autant en formation professionnelle qu'en formation générale (autant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes), pour informer les parents. En formation générale, que ce soit au secteur des jeunes ou au secteur des adultes, les moyens les plus soulignés ont été les suivants : les appels téléphoniques aux parents, les rencontres parents-enseignants, le relevé de notes du MELS.

4.4 Les projets d'avenir des commissions scolaires

Malgré les difficultés éprouvées, poursuivre l'offre et le développement de programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré fait partie intégrante des projets d'avenir de la plupart des commissions scolaires, qu'elles aient démarré en totalité ou en partie leurs programmes ou même si elles n'en ont démarré aucun.

L'intégration du développement de la concomitance dans les plans stratégiques, les politiques de valorisation de la formation professionnelle et dans les conventions de partenariat des commissions scolaires en témoignent.

Ainsi, l'élaboration de programmes d'études professionnelles offerts en concomitance à horaire intégré FP-FG est inscrite dans le plan stratégique de 13 commissions scolaires sur 17. Cet élément est également retenu comme moyen au cinquième but des

conventions de partenariat, qui concerne l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle, de la plupart des commissions scolaires, soit 14 sur 17. Enfin, la moitié des commissions scolaires dispose d'une politique de valorisation de la formation professionnelle. Le développement de la concomitance fait partie intégrante de cette politique pour l'ensemble d'entre elles.

Au total, 13 commissions scolaires sur 17 ont continué à planifier la mise en œuvre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance durant l'une ou l'autre ou les deux années scolaires suivant le lancement de l'appel de projets. Cependant, une partie d'entre elles n'ont pas été en mesure de démarrer les programmes d'études professionnelles offerts en concomitance, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Par ailleurs, trois commissions scolaires n'ont pas tenté de démarrer de nouveaux programmes d'études professionnelles offerts en concomitance : la première par manque de temps, car elle souhaitait prendre le recul nécessaire afin de procéder à une analyse détaillée de l'expérience vécue en 2008-2009; la deuxième en raison d'importants mouvements de personnel qui ont eu lieu au sein de la direction et qui ont ralenti le développement de la concomitance malgré l'intérêt manifesté à cet égard; et la troisième pour des raisons de nature financière, organisationnelle et budgétaire :

> Difficulté à lutter contre la perte de financement au secteur des jeunes, manque d'espace dans les centres de formation professionnelle, les sommes allouées par la mesure ne permettait pas d'assurer un suivi auprès des élèves, le manque de temps pour faire travailler ensemble les enseignants du secteur des jeunes, adultes et de la formation professionnelle. Difficulté d'organiser des groupes ratios en fonction des intérêts des élèves pour les différents programmes. Les règles budgétaires de la formation professionnelle sont peu flexibles en ce qui concerne la formation à temps partiel à d'autres types de clientèle pour compléter les groupes.

4.5 Les principaux constats au regard de la mise en œuvre de la concomitance

À propos de l'expérience antérieure des commissions scolaires

- Avant l'appel de projets, 11 commissions scolaires sur 17 n'avaient jamais expérimenté la concomitance FP-FG à horaire intégré.

À propos du financement obtenu dans le contexte de la concomitance

- La possibilité d'obtenir un financement a eu une influence considérable sur la décision de la quasi-totalité des commissions scolaires de répondre à l'appel de projets du MELS.

À propos des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance et des motifs qui sous-tendent les choix effectués

- Les trois programmes d'études professionnelles offerts en concomitance par le plus grand nombre de commissions scolaires ont été les suivants : Comptabilité, Secrétariat et Vente-conseil.

- L'attrait d'un programme d'études professionnelles donné aux yeux des élèves est le motif le plus fréquent d'après les commissions scolaires pour expliquer le choix des programmes d'études professionnelles.

- La disponibilité des locaux et la possibilité d'offrir le programme d'études professionnelles en enseignement individualisé sont les deux autres motifs les plus mentionnés par les commissions scolaires.

À propos des formes de collaboration créées au sein des commissions scolaires

- Dans la quasi-totalité des commissions scolaires, c'est le secteur de la formation professionnelle qui a entamé les démarches relatives à la mise en œuvre des projets de concomitance FP-FG à horaire intégré.

- En moyenne, les commissions scolaires ont désigné six personnes différentes qui ont pris part à différentes étapes de la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré.

- Près des deux tiers des commissions scolaires ont mis sur pied un comité particulier afin de faciliter la mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré.

- Ce sont des personnes issues du secteur de la formation professionnelle et des membres du personnel éducatif qui ont participé le plus souvent aux décisions prises à l'égard du choix des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance. La décision définitive concernant le choix du ou des programmes d'études professionnelles à offrir en concomitance a été prise par les mêmes personnes.

- Le manque d'harmonisation entre la formation professionnelle et la formation générale, notamment pour permettre l'organisation du transport scolaire, et la difficulté au regard du niveau de priorité de ce dossier sont les deux difficultés majeures indiquées par près de la moitié des commissions scolaires.

- La mise en œuvre de la concomitance a néanmoins été l'occasion d'un rapprochement entre le personnel enseignant de la formation générale et celui de la formation professionnelle.

À propos de l'organisation générale de la concomitance FP-FG à horaire intégré

- Les élèves et leurs parents ont été ciblés par de nombreuses stratégies de recrutement.

- Les conseillers et conseillères d'orientation des secteurs de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes ont souvent été désignés pour recruter la population cible.

- La plupart des commissions scolaires ont éprouvé des difficultés à recruter des élèves en raison de l'intérêt mitigé de ces derniers envers les programmes offerts.

- La deuxième raison en importance mentionnée pour expliquer les difficultés de recrutement est l'accès à un trop modeste bassin d'élèves remplissant les conditions d'admission requises quant au programme visé.

- Les commissions scolaires qui avaient déjà expérimenté la concomitance FP-FG à horaire intégré avant de répondre à l'appel de projets ont éprouvé moins de difficultés à recruter des élèves.

À propos de l'organisation pédagogique et logistique de la concomitance FP-FG à horaire intégré

- Les commissions scolaires qui ont choisi de donner la formation générale au secteur de la formation générale des adultes l'ont principalement fait en raison de la souplesse et de la flexibilité de son mode de fonctionnement.

- Les commissions scolaires qui ont choisi le secteur de la formation générale des jeunes pour donner la formation générale l'ont fait en raison de la population visée et pour favoriser la continuité des études.

- Les commissions scolaires qui ont opté pour la formation générale au secteur de la formation générale des jeunes ont choisi en même temps, dans plupart des cas, de donner cette formation dans les écoles secondaires.

- Le choix de l'enseignement collectif pour donner la formation générale a été basé sur les aspects suivant : le recrutement de la population visée par les programmes, la création de groupes plus restreints et le développement d'un sentiment d'appartenance.

- Les commissions scolaires ont privilégié l'enseignement individualisé pour donner la formation générale en s'appuyant sur les motifs suivants : les élèves ne sont pas tous au même niveau et peuvent, par cette approche, évoluer davantage à

leur propre rythme; aussi, le nombre restreint d'élèves inscrits ne permettait pas de créer des classes homogènes.

- La moitié des commissions scolaires ont dû procéder à une réorganisation du transport scolaire pour répondre aux besoins des élèves inscrits à des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance. Le financement a permis de payer, dans la plupart des cas, le coût lié à cette réorganisation.

- Les difficultés scolaires des élèves inscrits en formation générale et leur manque de motivation ont été les deux besoins exprimés par les commissions scolaires nécessitant un soutien particulier.

- Les personnes désignées par les commissions scolaires pour répondre à ces besoins sont principalement issues du secteur de la formation professionnelle.

- La moitié des commissions scolaires ont souligné que le personnel enseignant, tant de la formation générale que de la formation professionnelle, a manifesté le désir d'obtenir du soutien durant le déroulement des cours. Dans la plupart des cas, le besoin de soutien exprimé concernait le suivi pédagogique des élèves.

À propos de l'intérêt des commissions scolaires envers la concomitance FP-FG à horaire intégré

- La volonté des commissions scolaires de continuer à offrir de tels programmes ne fait aucun doute, malgré les problèmes éprouvés.

- Le développement de la concomitance de la FP-FG à horaire intégré est inscrit dans le plan stratégique des trois quarts des commissions scolaires.

- Plus de la moitié des commissions scolaires ont continué à démarrer des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance durant l'une ou l'autre ou les deux années scolaires qui ont suivi le lancement de l'appel de projets.

5. Les résultats au regard de la persévérance et de la réussite scolaires d'élèves de moins de 20 ans inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance FP-FG à horaire intégré

Cette partie fait état de la persévérance et de la réussite scolaires de 451 élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles financés dans le contexte de l'appel de projets alors que ces élèves avaient moins de 20 ans lorsque leur formation a débuté.

La taille restreinte de l'échantillon, ses caractéristiques singulières et les règles d'édition en matière de diffusion de données statistiques issues des fichiers administratifs du MELS limitent de beaucoup les possibilités sur le plan de la présentation des résultats en fonction de certaines variables, notamment le sexe et le type de programme d'études professionnelles. Il est à souligner que ces variables ont été retenues ici lorsque le nombre d'élèves touchés était au moins égal à cinq.

5.1 Les caractéristiques générales des élèves pour les deux cohortes considérées

5.1.1 Les élèves de la cohorte I

La cohorte I, soit celle des élèves qui ont commencé leur programme d'études professionnelles en 2007-2008, est composée de 164 personnes (136 hommes et 28 femmes). Ces élèves avaient alors moins de 20 ans au moment où leur formation a débuté. Il faut souligner d'emblée que, parmi ces 164 élèves, trois étaient inscrits à deux programmes d'études professionnelles, pour un nombre total de 167 inscriptions.

Le tableau 4 laisse voir que les deux tiers de ces élèves étaient âgés de 15 ans au moment où leur programme d'études professionnelles offert en concomitance a débuté en 2007-2008.

Tableau 4 Répartition des élèves selon l'âge au début de leur programme d'études professionnelles offert en concomitance en 2007-2008 (cohorte I)

Âge	Total
	N
Moins de 15 ans*	6
15 ans	111
16 ans et plus	47
Total	**164**

Source : MELS, Système Charlemagne, 2011

*Il s'agit d'élèves qui ont atteint l'âge de 6 ans en août ou en septembre de l'année scolaire de leur admission à l'enseignement primaire ou, encore, qui ont été admis à 14 ans à un programme d'études professionnelles après avoir obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

Le faible nombre d'élèves qui composent la cohorte I s'explique par le fait que seulement trois commissions scolaires ont démarré leurs programmes d'études professionnelles offerts en concomitance en 2007-2008. Les programmes visés sont les suivants : Cuisine d'établissement (Alimentation et tourisme), Soutien informatique et Vente-conseil (Administration, commerce et informatique), Réparation d'appareils électroniques et audiovidéos (Électrotechnique), Production laitière, Production horticole (Agriculture et pêche). À noter que des femmes sont inscrites à tous ces programmes d'études, sauf au programme Production horticole.

Des renseignements ont été obtenus sur la situation scolaire de 163 des 164 élèves[27] durant l'année précédant leur inscription à un programme d'études professionnelles offert en concomitance, soit en 2006-2007. Comme l'indique le tableau 5, la très grande majorité des élèves étaient alors inscrits en formation générale au secteur des jeunes. Il est intéressant de constater qu'un certain nombre d'élèves de la cohorte I étaient déjà inscrits en formation professionnelle.

[27] L'information manquante concerne un élève non inscrit dans les fichiers administratifs du MELS pour l'année scolaire 2006-2007.

Tableau 5 Répartition des élèves selon le secteur en 2006-2007 (cohorte I)

Secteur	Total
	N
Formation générale des jeunes	142
Formation professionnelle	21
Total	**163***

*L'information qui manque concerne un élève non inscrit dans les fichiers administratifs du MELS pour l'année 2006-2007.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

La majorité des élèves inscrits en formation générale au secteur des jeunes étaient en troisième secondaire. La plupart d'entre eux avaient l'âge de fréquentation scolaire correspondant, c'est-à-dire quatorze ans ou quinze ans en troisième secondaire en langue d'enseignement au 30 septembre. Une minorité d'élèves avaient 16 ans et plus. Les élèves qui composent ce groupe ont cumulé un retard scolaire observé en troisième secondaire.

5.1.2 Les élèves de la cohorte II

La cohorte II, celle des élèves qui ont commencé leur programme d'études professionnelles en 2008-2009, est beaucoup plus nombreuse. Elle est composée de 287 personnes (208 hommes et 79 femmes). Il y a donc une majorité d'hommes, comme c'est aussi le cas pour la cohorte I. Parmi ces 287 élèves, douze étaient inscrits à deux programmes d'études professionnelles, pour un nombre total de 299 inscriptions.

Comme l'indique le tableau 6, les élèves de la cohorte II sont, toute proportion gardée, sensiblement plus âgés que ceux de la cohorte I. Un peu plus du tiers des élèves (109/287) de la cohorte II avaient 15 ans au moment où leur formation a débuté comparativement aux deux tiers des élèves de la cohorte I. Plus de la moitié des élèves de la cohorte II étaient âgés de 16 à 19 ans lorsqu'ils ont commencé leur programme d'études professionnelles offert en concomitance en 2008-2009.

Ces données laissent supposer une plus grande hétérogénéité du cheminement scolaire antérieur au moment de l'inscription à un programme d'études professionnelles offert en concomitance ainsi que dans les acquis scolaires cumulés à ce moment-là pour les élèves de la cohorte II.

Tableau 6 Répartition des élèves selon l'âge au début de leur programme d'études professionnelles offert en concomitance en 2008-2009 (cohorte II)

Âge	**Total**
	N
14 ans	11
15 ans	109
16 ans	64
17 ans	57
18 ans	36
19 ans	10
Total	**287**

Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

Les élèves de la cohorte II sont inscrits à un plus grand nombre de programmes d'études professionnelles que ceux de la cohorte I. La présence des femmes y est différente de celle qui est observée pour la cohorte I. D'une part, elles sont les seules représentantes dans les programmes suivants : Esthétique, Secrétariat, Coiffure ainsi que Santé, assistance et soins infirmiers qui sont traditionnellement marqués par une importante présence féminine. Et, d'autre part, elles sont absentes des programmes suivants : Protection et exploitation de territoires fauniques, Mécaniques de véhicules légers, Production laitière, Arboriculture-élagage, Vente de pièces mécaniques et d'accessoires, Production horticole, Techniques d'usinage, Grandes cultures, Mécanique industrielle de

construction et d'entretien, Installation et fabrication de produits verriers, Opération d'équipements de production et Charpenterie-menuiserie.

Le tableau 7 montre que les élèves de la cohorte II ont des profils un peu plus éclatés que les élèves de la cohorte I. Au cours de l'année précédant leur inscription au programme d'études professionnelles offert en concomitance, les élèves de la cohorte II étaient inscrits à des programmes plus diversifiés et, dans certains cas, ils fréquentaient deux secteurs simultanément.

Tableau 7 Répartition des inscriptions des élèves selon le secteur en 2007-2008 (cohorte II)

Secteur	**Total**
	N
Formation générale des jeunes	269
Formation générale des adultes	6
Formation professionnelle	60
Total	**335***

*Au total, 52 élèves sont inscrits à plus d'un type de formation ou de secteur. Par exemple, un élève peut être inscrit au secteur des adultes à la fois en formation générale et en formation professionnelle.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

Malgré tout, la plupart des élèves étaient inscrits à un programme de formation générale du secteur des jeunes. Parmi eux, un peu plus de 70 % étaient inscrits en troisième secondaire, alors que les autres étaient en quatrième ou en cinquième secondaire. Comme cela a été mentionné, la quasi-totalité des élèves de la cohorte I inscrits en formation générale des jeunes durant l'année précédant la concomitance était en troisième secondaire. Parmi les élèves de la cohorte II inscrits en troisième secondaire en langue d'enseignement au 30 septembre, la plupart avaient l'âge de fréquentation scolaire correspondant, soit 14 ou 15 ans. Cependant, 14 % sont plus âgés au regard de leur niveau scolaire; ce sont des élèves ayant cumulé un retard scolaire, tel qu'observé en

troisième secondaire, considérant leur âge. Cette proportion est plus élevée que celle qui a été constatée chez les élèves de la cohorte I.

En somme, les élèves des deux cohortes sont, pour la plupart, en cheminement continu et n'ont pas cumulé de retard scolaire jusqu'à la troisième secondaire à l'entrée dans le programme d'études professionnelles offert en concomitance. Au moment où leur programme a débuté, la plupart avaient 15 ans. Cependant, un certain nombre d'élèves, plus nombreux dans la cohorte II que dans la cohorte I, ont des caractéristiques différentes. Ils étaient plus âgés au moment de commencer leur formation professionnelle en concomitance. L'année précédant leur inscription au programme de concomitance, ils étaient inscrits en formation professionnelle ou en formation générale, mais ils avaient cumulé un retard scolaire observé en troisième secondaire, considérant leur âge.

5.2 Les diplômes délivrés en formation professionnelle et en formation générale pour les deux cohortes considérées

5.2.1 Le taux d'obtention du DEP pour la cohorte I

Le tableau 8 permet de constater que, parmi les 164 élèves, 118 (17 femmes et 101 hommes) sont parvenus à obtenir le DEP associé à la formation professionnelle offerte en concomitance, au cours des trois années suivant leur inscription, soit 71 %. À remarquer que le calcul du taux de diplomation est basé sur le nombre d'inscriptions (N=167) aux programmes d'études professionnelles offerts en concomitance et non sur le nombre d'élèves (N=164). Cependant, aucun élève de la cohorte I n'est parvenu à obtenir deux DEP durant la période observée.

La majorité de ces élèves ont obtenu leur DEP en 2010, c'est-à-dire durant les 2 à 3 années suivant l'inscription à leur programme. La durée, généralement longue, des programmes d'études professionnelles, à laquelle il faut ajouter le temps prescrit en vue de l'obtention des unités requises pour l'admission au programme, explique le temps qui a été nécessaire aux élèves pour terminer l'ensemble du programme.

Tableau 8 Répartition des élèves selon le sexe et l'année d'obtention du DEP (cohorte I)

Année de diplomation*	Femmes	Hommes	Total
	N	N	N
2009	5	14	19
2010	12	87	99
Total	**17**	**101**	**118**

*Aucun élève n'a obtenu un DEP associé à la concomitance en 2008 et en 2011.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

Le tableau 9 porte sur le nombre d'inscriptions pour l'ensemble des programmes d'études associé à un secteur de formation précis pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. La quatrième colonne indique le nombre de diplômes décernés par secteur.

Tableau 9 Répartition des inscriptions en 2007-2008, en 2008-2009, en 2009-2010 et nombre de DEP décernés en 2009 ou en 2010 (cohorte I)

Nom du secteur de formation	Nombre d'inscriptions en 2007-2008	Nombre d'inscriptions en 2008-2009	Nombre d'inscriptions en 2009-2010	Nombre de DEP décerné en 2009 ou en 2010
Administration, commerce et informatique	93	92	84	80
Agriculture et pêche	31	31	—	14
Alimentation et tourisme	8	8	—	6
Électrotechnique	32	29	25	18
Total**	**164***	**160**	**116**	**118**

Aucune donnée n'est indiquée lorsque le nombre d'élèves est plus petit que cinq.
*L'information n'est pas accessible pour les trois élèves qui se sont inscrits à plus d'un programme.
**Le total prend en compte les nombres plus petits que cinq.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

Le tableau 9 permet d'observer que les élèves inscrits au secteur Administration, commerce et informatique sont surreprésentés au sein de la cohorte I. Ils le sont également sur le plan du nombre de diplômes décernés. Ce faisant, leur contribution au taux de diplomation obtenu pour l'ensemble des élèves de la cohorte I est importante. Il faut aussi préciser, que, d'une année à l'autre, ce sont toujours les mêmes élèves inscrits. La baisse du nombre d'inscriptions qui s'observe pendant les trois années s'explique par le fait que les élèves ont terminé leur programme et obtenu leur DEP ou qu'ils ont abandonné leur programme sans obtenir leur DEP.

5.2.2 Le taux d'obtention du DEP pour la cohorte II

Selon les données du tableau 10, parmi les 287 élèves inscrits, 140 (32 femmes et 108 hommes) ont obtenu leur DEP au cours des trois années suivant leur inscription, soit 47 %. Le calcul du taux de diplomation est basé sur le nombre d'inscriptions

(N=299) aux programmes d'études professionnelles offerts en concomitance et non sur le nombre d'élèves (N=287). Cependant, aucun élève de la cohorte II n'est parvenu à obtenir deux DEP durant la période observée. Le tableau 10 indique aussi que c'est en 2011 que la plupart de ces élèves ont obtenu leur DEP.

Tableau 10 Répartition des élèves selon le sexe et l'année d'obtention du DEP (cohorte II)

Année de diplomation*	Femmes	Hommes	Total
	N	N	N
2009 et 2010**	14	29	43
2011	18	79	97
Total	**32**	**108**	**140**

*Aucun élève n'a obtenu un DEP associé à la concomitance en 2008.
**Les années 2009 et 2010 ont été combinées en raison du faible nombre de DEP associé à la concomitance obtenue en 2009.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

Le tableau 11 fait état de l'évolution du nombre d'inscriptions dans chacun des secteurs de formation associés aux programmes d'études professionnelles offerts en concomitance de 2008-2009 à 2010-2011. La dernière colonne montre le nombre de DEP décerné durant la période observée.

Tableau 11 Répartition des inscriptions en 2008-2009, en 2009-2010 et en 2010-2011 et nombre de DEP décernés en 2009, en 2010 ou en 2011 (cohorte II)

Nom du secteur de formation	Nombre d'inscriptions en 2008-2009	Nombre d'inscriptions en 2009-2010	Nombre d'élèves inscrits en 2010-2011	Nombre de DEP décerné de 2009 à 2011
Administration, commerce et informatique	144	114	92	81
Agriculture et pêche	18	15	—	10
Alimentation et tourisme	12	10	—	6
Bâtiment et travaux publics	20	21	6	7
Environnement et aménagement du territoire	10	7	—	—
Électrotechnique	22	18	14	10
Entretien d'équipement motorisé	18	13	17	—
Fabrication mécanique	15	9	—	9
Communications et documentation	—	—	—	—
Mécanique d'entretien	15	7	—	5
Métallurgie	—	—	—	—
Santé	—	—	—	—
Soins esthétiques	15	13	—	—
Total*	**299**	**233**	**145**	**140**

Aucune donnée n'est indiquée lorsque le nombre d'élèves est plus petit que cinq.
*Le total prend en compte les nombres plus petits que cinq.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

D'une année à l'autre, ce sont toujours les mêmes élèves inscrits. La baisse du nombre d'inscriptions qui s'observe pendant les trois années s'explique par le fait que les élèves

ont terminé leur programme et obtenu leur DEP ou qu'ils ont abandonné leur programme sans obtenir leur DEP.

5.2.3 La comparaison des taux de diplomation

La prudence étant de mise, en raison du nombre d'élèves considérés dans l'étude, il est tout de même intéressant de faire un parallèle entre le taux de diplomation obtenu dans le cas des élèves des deux cohortes et le taux de diplomation de l'ensemble des élèves de moins de 20 ans qui se sont inscrits pour la première fois, à temps plein, et sans avoir obtenu au préalable un DES, à un programme d'études professionnelles en 2007-2008 et en 2008-2009 pour l'ensemble du Québec.

Pour les élèves de la cohorte I, le taux d'obtention du DEP est de 71 % après trois années. Il est de 61 % pour les jeunes, peu importe leur sexe, de moins de 20 ans[28], qui se sont inscrits pour la première fois, à temps plein, et sans avoir obtenu au préalable un DES, à un programme d'études professionnelles au cours de l'année scolaire 2007-2008, après trois années, pour l'ensemble du Québec (MELS, Indicateurs nationaux, système Charlemagne, janvier 2011).

Pour les élèves de la cohorte II, le taux d'obtention du DEP est de 47 % après trois années comparativement à 63 % pour les jeunes de l'ensemble du Québec qui ont commencé leur formation professionnelle en 2008-2009, et ce, après trois années (MELS, Indicateurs nationaux, système Charlemagne, janvier 2011).

5.2.4 Le taux d'obtention du DES pour la cohorte I

Parmi les 118 élèves de la cohorte I ayant obtenu leur DEP, 99 (14 femmes et 85 hommes) ont aussi obtenu leur DES dans le contexte du programme d'études professionnelles offert en concomitance au cours des quatre années suivant leur inscription à un programme de ce type, soit 84 %. Le tableau 12 laisse voir que la plupart d'entre eux ont obtenu leur DES au cours de l'année 2009.

[28] Ces élèves avaient moins de 20 ans au 30 septembre pour l'année scolaire 2007-2008.

Tableau 12 Répartition des élèves selon l'année d'obtention du DES (cohorte I)

Année de diplomation*	Total
	N
2009	86
2010 et 2011**	13
Total	**99**

* Aucun élève de la cohorte I n'a obtenu un DES au cours de l'année 2008.
**Les années 2010 et 2011 ont été combinées en raison du faible nombre de DES obtenus en 2011.
Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

5.2.5 Le taux d'obtention du DES pour la cohorte II

Parmi les 140 élèves de la cohorte II ayant obtenu leur DEP associé à la concomitance, 99 (21 femmes et 78 hommes) ont aussi obtenu leur DES dans le contexte du programme d'études professionnelles offert en concomitance au cours des trois années suivant leur inscription à un programme de ce type, soit 71 %. Selon les données du tableau 13, la plupart d'entre eux ont obtenu leur DES en 2010 ou en 2011.

Tableau 13 Répartition des élèves selon l'année d'obtention du DES (cohorte II)

Année de diplomation*	Total
	N
2009	7
2010 et 2011**	92
Total	**99**

* Aucun élève de la cohorte II n'a obtenu un DES en 2008.
**Les années 2010 et 2011 ont été combinées en raison du faible nombre de DES obtenus en 2011.
Source : MELS, système Charlemagne, 2011.

5.2.6 La poursuite des études au collégial pour la cohorte I

Parmi les 99 élèves qui ont obtenu la double diplomation (DEP et DES), 77 étaient inscrits au collégial à la session d'hiver 2010, soit 78 %. Le tableau 14 permet de constater que ces élèves se sont dirigés majoritairement vers la formation technique au collégial.

Tableau 14 Répartition des élèves inscrits au cégep à l'hiver 2010 selon le type de programme (cohorte I)

Type de programme	Total
	N
Accueil ou transition	16
Formation préuniversitaire	6
Formation technique	55
Total	**77**

Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

Ces élèves se sont inscrits aux programmes suivants : Techniques de l'informatique, voie de spécialisation en gestion de réseaux informatiques (22 élèves), Techniques d'intégration multimédia (21 élèves) et Technologie de l'électronique industrielle (sept élèves). Les autres élèves se sont inscrits aux programmes suivants : Gestion et exploitation d'entreprises agricoles, voie de spécialisation en productions animales, Technologie des productions animales, Techniques de construction aéronautique et Technologie des systèmes ordinés.

5.2.7 La poursuite des études au collégial pour la cohorte II

Parmi les 99 élèves de la cohorte II qui ont obtenu la double diplomation, 79 se sont inscrits au collégial à l'hiver 2011, soit 80 %. Comme l'indique le tableau 15, la formation technique au collégial est le choix le plus populaire.

Tableau 15 Répartition des élèves inscrits au cégep à l'hiver 2011 selon le type de programme (cohorte II)

Type de programme	Total
	N
Accueil ou transition	26
Formation préuniversitaire	12
Formation technique	41
Total	**79**

Source : MELS, Système Charlemagne, 2011.

En formation technique, les élèves se sont inscrits à l'un ou l'autre des programmes suivants : Gestion de commerce, Graphisme, Soins infirmiers, Soins préhospitaliers d'urgence, Techniques de l'informatique, voie de spécialisation en gestion de réseaux informatiques, Gestion et exploitation d'entreprises agricoles, voie de spécialisation en production animale, Techniques de travail social, Techniques d'intégration multimédia, Techniques d'intervention en loisir, Technologie de l'électronique industrielle et Technologie de systèmes ordinés.

5.2.8 Le cheminement scolaire des élèves de la cohorte I qui n'ont pas obtenu le DEP associé à la concomitance

Parmi les 164 élèves inscrits, 46 (35 hommes et 11 femmes) n'ont pas obtenu le DEP associé à la concomitance. Parmi ces 46 élèves, un peu plus de la moitié (26) ont par ailleurs obtenu leur DES durant la période observée. Parmi ces 26 élèves qui ont obtenu leur DES en dehors du programme d'études professionnelles offert en concomitance, neuf ont entrepris des études collégiales. Parmi ces 46 élèves, 11 ont poursuivi leurs études en s'inscrivant à l'un des programmes suivants : Mécanique d'engins de chantier (DEP), Mécanique de véhicules lourds routiers (DEP), Mécanique agricole (DEP),

Lancement d'entreprise (ASP), Secrétariat (DEP en concomitance), Coiffure (DEP en concomitance), Rembourrage industriel (DEP).

5.2.9 Le cheminement scolaire des élèves de la cohorte II qui n'ont pas obtenu leur DEP dans un programme d'études professionnelles offert en concomitance

Parmi les 287 élèves, 147 (100 hommes et 47 femmes) n'ont pas obtenu leur DEP associé à la concomitance au cours de la période observée. Des 147 élèves, 47 ont obtenu leur DES durant cette période. Par ailleurs, 18 ont poursuivi leurs études en s'inscrivant à l'un des programmes suivants : Esthétique (DEP), Mécanique de véhicules lourds routiers (DEP), Mécanique de protection contre les incendies (DEP), Soutien informatique (DEP), Coiffure (DEP), Électricité (DEP), Assistance à la personne en établissement de santé (DEP), Réalisation d'aménagement paysager (DEP), Vente-conseil (DEP), Intervention en sécurité incendie (DEP), Soudage-montage (DEP), Lancement d'une entreprise (ASP) et Mécanique automobile (DEP). Parmi les 47 élèves qui ont obtenu leur DES en dehors du programme d'études professionnelles, 19 ont entrepris des études collégiales.

5.3 Les principaux constats au regard de la persévérance et de la réussite scolaires

À propos du taux d'obtention du DEP

- Les figures 1 et 2 témoignent de la diplomation et de l'accès au collégial des élèves des deux cohortes considérées.

- Au total, 71 % des élèves de la cohorte I ont été en mesure d'obtenir au moins leur DEP associé à la concomitance au cours des trois années suivant leur inscription. À titre illustratif, cette proportion est de 61 % chez des élèves âgés de moins de 20 ans, inscrits pour la première fois, à temps plein, et sans avoir obtenu un DES, dans un programme d'études professionnelles au cours de l'année scolaire 2007-2008, et ce, dans l'ensemble du Québec au terme de trois années d'observation.

- Par ailleurs, 47 % des élèves de la cohorte II ont été en mesure d'obtenir au moins leur DEP associé à la concomitance au cours des trois années suivant leur inscription. À titre illustratif, cette proportion est de 63 % chez des élèves âgés de

moins de 20 ans, inscrits pour la première fois, à temps plein, et sans avoir obtenu un DES, dans un programme d'études professionnelles au cours de l'année scolaire 2008-2009, et ce, dans l'ensemble du Québec au terme de trois années d'observation.

À propos du taux d'obtention combiné du DES et du DEP

- Parmi les élèves de la cohorte I qui ont obtenu leur DEP en concomitance, 84 % ont aussi obtenu leur DES.

- Parmi les élèves de la cohorte II qui ont obtenu leur DEP en concomitance, 71 % ont aussi obtenu leur DES.

À propos de la poursuite des études collégiales

- Parmi les élèves de la cohorte I qui ont obtenu à la fois leur DEP associé à la concomitance et leur DES, 78 % se sont inscrits à une session au collégial. Les études collégiales dans le secteur de la formation technique ont été le choix de près des trois quarts de ces élèves.

- Parmi les élèves de la cohorte II qui ont obtenu à la fois leur DEP associé à la concomitance et leur DES, 80 % se sont inscrits à une session au collégial. L'inscription à un programme d'études collégiales dans le secteur de la formation technique a été le choix de la moitié de ces élèves.

À propos du temps nécessaire pour terminer le programme d'études professionnelles offert en concomitance

- En général, les élèves (cohortes I et II) ont mis jusqu'à 3 ans pour accomplir la totalité de leur programme d'études et, dans certains cas, obtenir les deux diplômes.

- En général, les élèves (cohortes I et II) ont, à la suite de leur inscription à un programme d'études professionnelles, obtenu d'abord leur DES pour ensuite obtenir leur DEP associé à la concomitance.

Figure 1 : Diplomation et accès au collégial des élèves de la cohorte I (2007-2008)*

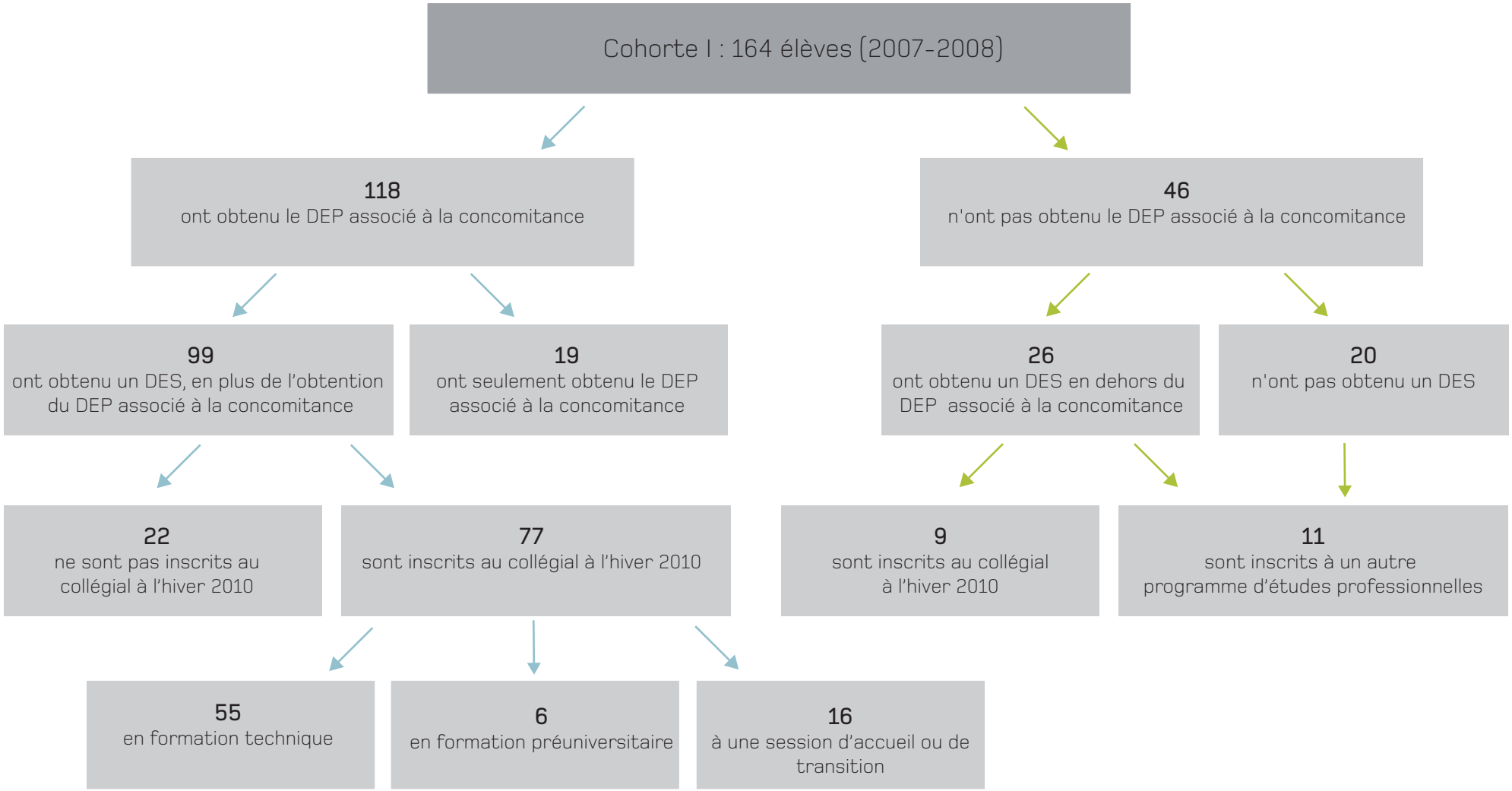

*La période d'observation s'échelonne sur quatre années : 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

Figure 2 : Diplomation et accès au collégial des élèves de la cohorte II (2008-2009)*

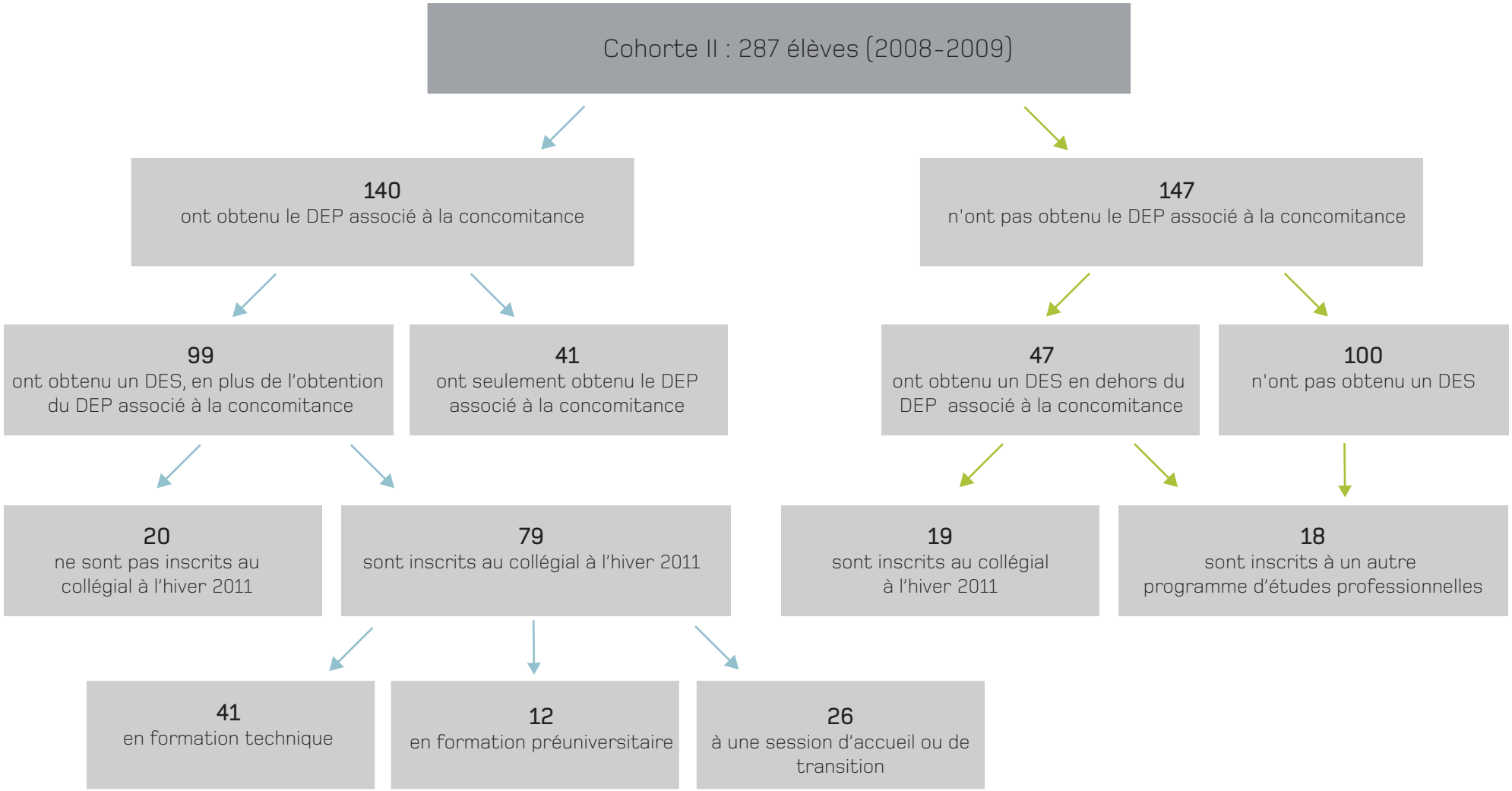

*La période d'observation s'échelonne sur trois années : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

6. Discussion

6.1 La persévérance et la réussite scolaires des élèves en concomitance FP-FG à horaire intégré

La description et l'analyse du cheminement scolaire ainsi que de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves qui se sont inscrits à un programme d'études professionnelles offert en concomitance font état de perspectives intéressantes en ce qui concerne la diplomation dans le cas des études professionnelles et des études secondaires ainsi que la poursuite des études collégiales.

Concernant la diplomation à la formation professionnelle (obtention du DEP), les élèves de la cohorte I ont obtenu leur diplôme dans des proportions élevées, soit 71%. Cette donnée est d'autant plus intéressante si l'on considère que ces élèves ont en plus, durant la même période, obtenu les unités requises pour l'admission au programme d'études professionnelles visé. Les élèves de la cohorte II ont toutefois obtenu leur DEP dans des proportions inférieures, soit 47 %.

Différentes hypothèses peuvent être mises en avant pour expliquer les différences observées entre les deux cohortes sur le plan de l'obtention du DEP. Celles-ci peuvent s'expliquer par un effet de cohorte puisque les caractéristiques des élèves, les conditions et les contextes auxquels ils ont dû respectivement faire face sont distincts. En effet, le profil des élèves de la cohorte I apparaît un peu plus homogène que celui des élèves de la cohorte II. Les premiers étaient inscrits à un nombre très restreint de programmes d'études professionnelles offerts par seulement trois commissions scolaires qui avaient toutes cumulé de l'expérience en matière de concomitance FP-FG à horaire intégré avant de répondre à l'appel de projets du MELS. La répartition pour le moins inégale des élèves au sein des différents secteurs et programmes d'études professionnelles pourrait également être invoquée pour expliquer les différences observées entre les deux cohortes.

Il faut souligner que ces explications sont en concordance avec des éléments du rapport du Conseil Supérieur de l'Éducation (1996) qui soulignait la nécessité de mettre en évidence des profils d'élèves en fait d'acquis scolaires et d'intérêt pour la formation

générale pour qui l'inscription à de tels programmes pourrait favoriser davantage que chez d'autres la persévérance et la réussite scolaires.

Ces résultats au regard de l'obtention du DEP sont à mettre en perspective avec des éléments tirés des écrits recensés et des données issues du questionnaire. Il faut retenir à cet égard les craintes soulignées par de nombreux acteurs du réseau de l'éducation au regard de la réussite scolaire des élèves inscrits à un programme d'études professionnelles offert en concomitance. Ces craintes concernaient l'impact potentiellement négatif de l'absence des unités requises à l'admission (celles-ci permettent habituellement de confirmer la présence de certaines compétences de base) sur la réussite scolaire dans le programme d'études professionnelles offert en concomitance. Elles concernaient également les difficultés vécues par les élèves dans les cours de la formation générale (CSE, 1996; Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires, 2007), cette information étant également soulignée par des commissions scolaires. Il est possible d'émettre l'hypothèse que le soutien et le suivi pédagogique accru dont les élèves des deux cohortes considérées ont bénéficié durant leur formation ont pu contribuer à leur persévérance et à leur réussite scolaires.

L'étude a démontré que, en plus de l'obtention de leur DEP, bon nombre d'élèves ont réussi à obtenir leur DES. Ce résultat s'explique par le fait que l'obtention des deux diplômes constituait l'une des visées possibles de la poursuite du programme d'études professionnelles.

Les résultats de l'étude montrent également qu'une bonne partie des élèves qui ont obtenu les deux diplômes ont poursuivi leurs études au collégial, notamment à la formation technique, et que le programme d'études poursuivi au collégial est souvent dans la continuité du programme d'études professionnelles. À cet effet, il est possible d'émettre l'hypothèse que certains des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance choisis par les commissions scolaires facilitent le passage au collégial.

En définitive, l'inscription à un programme d'études professionnelles offert en concomitance est susceptible de favoriser la continuité des études. Ce résultat va donc à l'encontre de certaines perceptions voulant que la formation professionnelle ne puisse pas

mener aux études collégiales. Il n'en demeure pas moins que la proportion des élèves inscrits à une session d'accueil ou d'intégration est importante dans les deux cohortes considérées, ce qui laisse supposer, dans leur cas, une certaine indécision à l'égard de leurs projets scolaires et professionnels.

L'étude a aussi révélé que les élèves des deux cohortes ont obtenu d'abord leur DES pour ensuite obtenir leur DEP dans la poursuite de leurs programmes. Cela pourrait être la résultante des choix faits par les commissions scolaires concernant la répartition des cours de la formation professionnelle et de la formation générale. Il pourrait également s'agir d'une volonté exprimée par les commissions scolaires : en effet, celles-ci veulent voir les élèves obtenir leur DES avant leur DEP.

La délivrance du DES avant le DEP pourrait aussi s'expliquer par les conditions de sanction du DES qui stipulent que, pour l'obtention d'un tel diplôme, sont notamment prises en considération les unités obtenues dans un programme d'études menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP.

6.2 La mise en œuvre de la concomitance FP-FG à horaire intégré

La description et l'analyse des conditions de mise en œuvre des projets de concomitance réalisés par les commissions scolaires à la suite de l'appel de projets lancé par le MELS mettent d'abord en exergue leur intérêt manifeste à l'égard de la concomitance FP-FG à horaire intégré. En effet, les ressources humaines en jeu, la quantité de moyens utilisés pour diffuser l'information et pour recruter les élèves dans les programmes ainsi que l'inscription de la concomitance dans les plans stratégiques et les conventions de partenariat de plusieurs commissions scolaires le démontrent clairement. Cet intérêt est également perceptible dans les efforts consentis par plusieurs commissions scolaires en vue de poursuivre dans cette voie pour l'avenir. Le financement supplémentaire obtenu a largement contribué à la décision des commissions scolaires de soumettre un ou plusieurs projets et a favorisé sans contredit leur mise en œuvre, notamment pour payer le coût supplémentaire exigé pour la réorganisation du transport scolaire ainsi que pour assurer un bon soutien pédagogique aux élèves.

Malgré l'inexpérience, le manque de connaissances en matière de concomitance, les difficultés de recrutement et les délais qui sont apparus relativement courts pour la mise en place des programmes, dans quelques cas du moins, la plupart des commissions scolaires sont parvenues à relever un bon nombre de défis que soulève la mise en œuvre de programmes d'études professionnelles offerts en concomitance, notamment sur le plan organisationnel et pédagogique. Poursuivre la mise en œuvre de tels programmes pourrait permettre aux commissions scolaires de développer une certaine expertise en la matière.

À la lumière des données présentées dans la partie précédente, la mise en place et le maintien des conditions suivantes pourraient faciliter le processus d'implantation :

- une collaboration active entre le secteur de la formation générale des jeunes et le secteur de la formation professionnelle tout au long du processus, y compris une participation continue des conseillers et conseillères d'orientation des deux secteurs, notamment au moment du choix du programme et du recrutement de la population cible. Les données issues du questionnaire ont fait ressortir les difficultés liées à la collaboration entre les acteurs issus du secteur de la formation générale des jeunes et ceux de la formation professionnelle (voir le tableau 2);

- le choix d'un programme d'études professionnelles qui pourrait se rapprocher autant que possible des centres d'intérêt et des besoins de la population d'élèves visée par le programme. Il importe de se rappeler que, bien que les commissions scolaires aient pris soin de choisir des programmes d'études professionnelles en fonction de ce qu'elles jugeaient comme attrayant pour les élèves, elles ont mentionné du même souffle que leur difficulté de recrutement était liée au faible intérêt des élèves pour les programmes d'études offerts (voir la partie 4);

- une promotion de la concomitance FP-FG à horaire intégré tant auprès des élèves qu'auprès de leurs parents, qui pourrait être axée sur la possibilité d'obtenir la double diplomation (DEP et DES) et d'accéder à des études postsecondaires. Les données issues du questionnaire font état du fait que la méconnaissance et le manque de valorisation de la formation professionnelle constituent deux éléments

qui peuvent expliquer le faible nombre d'inscriptions des élèves aux programmes d'études professionnelles. Il est possible que le fait de présenter la concomitance FP-FG à horaire intégré en l'axant sur l'ouverture vers des études collégiales favorise l'inscription à ce type de programme;

- le maintien de la mesure de financement présentement en cours permettant d'assurer un soutien pédagogique pour les élèves qui sont susceptibles d'éprouver des difficultés d'ordre scolaire en formation générale; de plus, cette mesure permet de payer le coût de la réorganisation du transport scolaire.

6.3 De nouvelles pistes de recherche

Des résultats issus de l'étude se dégagent certains constats et observations qui pourraient constituer des bases pour la réalisation de nouveaux projets de recherche sur la concomitance. En voici quelques-uns :

- Il serait intéressant d'assurer le suivi longitudinal des élèves des cohortes I et II afin de continuer à décrire et à analyser leur cheminement scolaire ainsi que leur persévérance et leur réussite scolaires;

- Depuis l'introduction de la concomitance intégrée dans les règles budgétaires, les façons de faire concernant la reconnaissance de l'inscription d'un élève à un programme d'études professionnelles offert en concomitance FP-FG à horaire intégrée dans les fichiers administratifs du MELS se sont systématisées, ce qui a rendu possible le suivi de l'ensemble des élèves inscrits à un programme d'études professionnelles offert en concomitance, et ce, dans la perspective d'obtenir un portrait exhaustif de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves;

- Parmi les besoins mentionnés par les membres du personnel enseignant, qu'ils soient du secteur de la formation générale ou du secteur de la formation professionnelle, qui ont participé activement à la formation des élèves inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles offerts en concomitance, l'obtention d'un soutien en vue d'assurer un meilleur suivi pédagogique des élèves et une meilleure gestion de classe a été soulignée. Un

projet de recherche ayant comme thème les défis auxquels le personnel enseignant doit faire face lorsqu'il forme des élèves de moins de 20 ans inscrits à un programme d'études professionnelles offert en concomitance pourrait être réalisé. Le soutien et l'encadrement nécessaires aux enseignants pour relever plus facilement ces défis pourraient également être documentés;

- L'étude a mis en relief le fait que les choix des commissions scolaires concernant l'organisation pédagogique de la concomitance FP-FG à horaire intégré sont très diversifiés. Une nouvelle étude pourrait être axée sur les choix d'ordre pédagogique qui favoriserait davantage la persévérance et la réussite scolaires;

- Les enjeux autour de l'ouverture à l'égard de la concomitance dès la troisième secondaire sont nombreux. Le souci de doter ces élèves d'une solide formation de base tout en les amenant à poursuivre leur programme d'études professionnelles, compte tenu de leur jeune âge, en est un. Dans cette perspective, une réflexion autour du type de programme d'études professionnelles à offrir à cette population d'élèves pourrait être conduite pour s'assurer que cela réponde bel et bien aux besoins et, surtout, au niveau d'acquis scolaires de ces élèves. Une attention particulière pourrait aussi être apportée tant au soutien pédagogique offert à ces élèves qu'à l'encadrement du personnel enseignant susceptible de former cette population, plutôt inhabituelle en formation professionnelle.

Bibliographie

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1996). *La concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle au secondaire : exploration d'un nouveau mode d'organisation*, Québec, gouvernement du Québec, 91 p.

QUÉBEC (2011a). *Loi sur l'instruction publique*, à jour au 1er février 2012, Québec, [En ligne].[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html] (Consulté 29 février 2012).

QUÉBEC (2011b). *Régime pédagogique de la formation professionnelle*, à jour au 1er février 2012, Québec, [En ligne]. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/I_13_3/I13_3R10.HTM] (Consulté le 29 février 2012).

GROUPE MIXTE MELS-RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES (2007). *Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP)*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 29 p.

INCHAUSPÉ, Paul. « L'enseignement professionnel du secondaire examiné du point de vue de son régime pédagogique », séminaire sur l'enseignement professionnel au secondaire, Montréal, 1995, 20 p.

MALENFANT, Romaine, et autres (2006). *La dynamique de la création et de la consolidation du lien d'emploi chez les jeunes non-diplômés*, Québec, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSSVC), 276 p.

MARTEL, Françoise (2009). *Perception des enseignants au sujet de la réussite et de l'échec scolaires des élèves*, Mémoire (M.A.), Université du Québec à Rimouski, 257 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2011). *Règles budgétaires pour l'année 2011-2012. Fonctionnement*, Québec, gouvernement du Québec, 151 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2010a). *La formation professionnelle et technique au Québec. Un aperçu. Version 2010*, Québec, gouvernement du Québec, 50 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2010b). *Indicateurs de l'éducation. Édition 2010*, Québec, gouvernement du Québec, 140 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2010c). *Règles budgétaires pour l'année scolaire 2010-2011 Fonctionnement*, Québec, gouvernement du Québec,142 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2009a). *L'école j'y tiens ! Tous ensemble pour la réussite scolaire*, Québec, gouvernement du Québec, 33 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2009b). *Plan stratégique 2009-2013*, Ministère de l'Éducation du Québec, Québec, gouvernement du Québec, 28 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2008a). *La formation professionnelle et technique au Québec. Un aperçu. Version 2008*, Québec, gouvernement du Québec, 56 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2008b). *La formation professionnelle. Instruction 2008-2009*, Québec, gouvernement du Québec, 64 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2008c). *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelles. Sanction des études. Édition 2008*, Québec, gouvernement du Québec, 140 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2008d). *Plan d'action Éducation, emploi et productivité*, Québec, gouvernement du Québec, 22 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2007). *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle. Parcours et motivation*, Québec, gouvernement du Québec, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) (2005). *Regard sur la formation professionnelle. Une enquête auprès d'élèves du 2e cycle du secondaire*, Québec, gouvernement du Québec, 74 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ) (1994). *La situation scolaire, en décembre 1993, des nouveaux inscrits à la formation professionnelle en 1991-1992*, Québec, MEQ, Direction de la recherche, 25 p.

TARDIF, M., et A. BALLEUX (2003). « La formation professionnelle des jeunes au Québec : un système en quête de succès », *Revue internationale d'éducation*, vol. 34, p. 53-61.

Éducation,
Loisir et Sport
Québec